

Séance de la soirée du 25 février 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 février 2020 à 19 h
Chalet du Mont-Trinité
220, chemin du Mont-Trinité
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 FÉVRIER 2020	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES	
Mme CÉLINE RACINE (DM8)	2
Mme CHANELLE CARTIER	6
GROUPE CHAMPOUX INC ET SCIERIE ST-MICHEL INC. (DM36)	
M. Jean-François Champoux.....	9
M. RICHARD BOULIANNE (DM52)	17
COALITION DES OPPOSANTS À UN PROJET MINIER EN HAUTE-MATAWINIE (COPH) (DM63)	
Mme May Dagher.....	24
SUSPENSION	
REPRISE	
Mme MAY DAGHER (DM78).....	33
M. PAUL COMEAU (DM73)	43
Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS (DM82)	50
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU (DM89)	
M. Gilles Cartier.....	59
DROIT DE RECTIFICATION	
NOUVEAU MONDE GRAPHITE	
M. Frédéric Gauthier	70
MOT DE LA FIN	71
SÉANCE AJOURNÉE AU 26 FÉVRIER 2020 À 13 H 30	

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance publique de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion.

15 Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, maintenant.

20 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Si vous avez des questions à cet effet, vous vous adressez à la coordonnatrice à l'arrière de la salle.

25 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

30 Je demande d'abord aux personnes dont la présentation est prévue pour cette séance – on en a quelques-uns qui n'ont pas confirmé à madame Annie St-Gelais – on vous demande d'aller derrière dire que vous êtes bel et bien présent. Si ce n'est pas fait, bon, y aller tout de suite.

35 Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes et, au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs

40 Si le temps le permet, les personnes qui sont dans la salle et qui ne se sont pas inscrites ou qui n'ont pas produit de mémoire, vous pouvez aussi vous inscrire au registre, comme on avait fait dans la première partie, et vous disposerez de dix minutes pour présenter votre opinion.

Quelques rappels au sujet de la présentation des mémoires.

Nous vous suggérons de présenter un résumé de vos idées importantes plutôt que de lire votre mémoire. Mais, comme j'ai dit tout à l'heure, si ça vous sécurise de lire votre mémoire, il n'y a pas de problème non plus, c'est juste une suggestion. Aussi, on vous suggère d'apporter des compléments qui se disent mieux verbalement que par écrit, parfois, et de mettre à jour, si vous avez de nouvelles informations à partager avec la commission.

40

45 Nous vous soulignons que vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

50 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire et non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation d'un citoyen ou d'une opinion.

55 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire qui évalue la qualité de nos services et aussi, nous permet d'obtenir des informations sur le type de personnes qui participent à nos travaux, dont votre lieu de résidence, l'âge et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom, et c'est donc anonyme.

60 À ce titre, on n'a pas reçu beaucoup de sondages à ce jour, donc on vous encourage fortement à le faire. Puis j'espère que ce n'est pas un indicatif que ça ne se passe pas bien. J'espère que c'est l'inverse, que ça se passe très bien, mais c'est important pour nous puis, pour l'instant, avec le nombre de participants qu'on a eus aux deux autres séances, on aimerait bien que vous le fassiez. Prenez le temps à la pause d'aller derrière et la remplir.

65 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
Mme CÉLINE RACINE

LA PRÉSIDENTE :

70 Voilà. Alors, j'inviterais, sans plus tarder, la première participante de cette soirée, madame Céline Racine, à venir à la table des intervenants. Bonsoir!

Mme CÉLINE RACINE :

75 Bonsoir! Alors, je vais vous lire puis commenter en même temps. Ça tient sur une page, ce n'est pas très long.

Alors, je m'appelle Céline Racine.

80 **(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM8))**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

85 Merci beaucoup. Moi, j'avais deux questions. Comme vous avez participé au comité d'accompagnement, on voulait un peu avoir un peu plus d'informations, par exemple dans la – je ne sais pas si vous étiez là à la première partie de l'audience, peut-être pas toutes les séances?

Mme CÉLINE RACINE :

90 Je suis venue à une séance.

LA PRÉSIDENTE :

95 On a appris quand même qu'il n'y avait pas de citoyens, dans le fond, qui risquent d'avoir des effets, des nuisances – donc, disons, le un kilomètre, deux kilomètres ou trois kilomètres –, donc le domaine Lagrange, dans le comité. Je voulais savoir si dans le comité, vous parliez de l'effet des nuisances puis de la proximité de certaines résidences, même s'il n'y a pas de citoyens qui représentaient ces groupes-là ou qui viennent de ces lieux-là.

100 **Mme CÉLINE RACINE :**

105 O.K., parce que la première chose que je peux dire, quand même, c'est que dans le comité d'accompagnement, il y a eu deux places dans le comité qui étaient pour des gens, des opposants. Et ça a été demandé, je crois, à la COPH, je ne me rappelle pas qui, mais... et puis les gens n'ont pas cru bon de participer à ce comité.

110 Par la suite, les gens qui sont là, oui, il y en a qui sont pour, il y en a qui sont moins pour, mais tout le monde pose ses questions. Tu sais, tout le monde ont leurs préoccupations. Bon, moi, c'était plus les eaux de surface qui m'intéressaient parce que, bon, la rivière Matawin passe en arrière de chez nous, ça, ça me préoccupait beaucoup. Le côté santé aussi, par rapport à ma formation aussi, mais oui...

LA PRÉSIDENTE :

115 Mais est-ce que les sujets des nuisances de proximité étaient abordés dans le comité d'accompagnement?

Mme CÉLINE RACINE :

120

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

125

Oui?

Mme CÉLINE RACINE :

130

Oui. Puis d'ailleurs, on a parlé de toutes les modélisations. On a été informés de tout ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

135

Parfait. Puis ma deuxième question, c'est que justement vous avez conclu, je crois, votre présentation là-dessus, c'est l'effet de contraction une fois que la mine va terminer.

Mme CÉLINE RACINE :

140

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

145

Donc, la contraction économique, de préparer en avance. Selon vous, qui devrait piloter ce chantier-là, je veux dire, le chantier de transition? Je pense que dans la première partie, on a appris qu'il y avait un potentiel comité de transition qui n'est pas encore en place, mais comment vous verriez ça, surtout avec l'expérience que vous avez dans l'accompagnement?

Mme CÉLINE RACINE :

150

Bien, dans le comité de suivi, je pense qu'il va s'appeler comme ça, après ça, le comité de suivi, là, je pense qu'il...

LA PRÉSIDENTE :

155

Donc, il pourrait se transformer en comité de transition un peu plus tard dans le projet?

Mme CÉLINE RACINE :

160 Bien, je pense que oui, parce que je pense qu'il va falloir se préparer mieux, en tout cas, que pour l'usine de LP qu'on a perdue puis qu'on s'est retrouvés le bec à l'eau.

LA PRÉSIDENTE :

165 Pris par surprise.

Mme CÉLINE RACINE :

170 Mais là, au moins, ça s'annonce comme une diversification quand même. On a La Granaudière, il y a le bois, il y a le tourisme, les villégiateurs, je pense qu'on s'en va vers une bonne diversification.

LA PRÉSIDENTE :

175 Parfait. Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

180 Étant donné votre position, comme dentiste et membre du comité d'accompagnement, comment est-ce que vous voyez, est-ce que vous avez des commentaires sur ce qu'on appelle le clivage, un peu, dans le milieu ici à Saint-Michel-des-Saints entre les gens qui sont résidents et les villégiateurs? Est-ce que vous avez des commentaires à apporter là-dessus?

Mme CÉLINE RACINE :

185 Bien, moi, j'ai remarqué qu'il y avait quand même beaucoup de respect entre les différents groupes. Non, je n'ai pas eu connaissance... bien, j'ai perdu quelques clients parce qu'ils étaient mécontents de ma position, là, mais c'est vraiment quelque chose de très minoritaire, là, que j'ai... non, je ne peux pas dire que c'est de l'agressivité ou quoi que ce soit.

190 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

Mme CÉLINE RACINE :

195 Ça va? Merci.

Mme CHANELLE CARTIER

LA PRÉSIDENTE :

200

Merci beaucoup pour votre présentation. J'inviterais maintenant madame Chanelle Cartier à venir à la table des intervenants. Bonsoir!

Mme CHANELLE CARTIER :

205

Bonsoir! Bonjour à tous! Donc, je vais faire un commentaire très personnel ce soir. Donc, premièrement, merci à la commission de nous offrir cette tribune afin de s'exprimer personnellement quant au projet minier Matawinie, c'est très apprécié.

210

Comme je l'ai mentionné lors des audiences précédentes, j'ai eu la chance de grandir sur le bord des plages du lac Taureau, de faire mes premiers balbutiements de nage et de ski nautique dans les eaux du réservoir. Clairement, j'éprouve pour la ville de Saint-Michel et sa région, un attachement très émotif. Impossible de faire autrement quand on a passé notre enfance à partager nos beignes à la crème de Saint-Michel avec sa grande soeur, assise sur des billots de bois dans le sous-bois derrière le chalet.

215

Qui ne souhaiterait pas la même chose pour tous les enfants? Qu'ils puissent grandir dans un climat de calme, de sérénité, dans un environnement sain, exempt de polluants et de dangers causés purement par l'homme lui-même.

220

Je n'ai pas d'enfants, moi-même, et je ne suis assurément pas dans la classe d'âge qui serait le plus impactée par les activités de la mine au niveau santé. Donc, honnêtement, je ne suis même pas ici pour moi, mais bien en grande partie pour la santé et le bien-être de vos enfants et de vos petits-enfants qui seront les plus affectés par tout ce projet qui habite maintenant toute la région.

225

En effet, depuis les tout débuts du projet, l'idée de l'avènement d'une mine de graphite à ciel ouvert habite les résidents de la région. Je dis que ça nous habite parce que lorsqu'il est question de quoi que ce soit qui touche de près ou de loin le lac Taureau, la ville de Saint-Michel-des-Saints, c'est viscéral. Il n'y a rien à faire. Les gens qui sont passés par là éprouvent un attachement particulier.

230

À travers les années, j'ai eu beaucoup d'amis et de connaissances qui sont demeurés à notre chalet. Malgré le fait que bien souvent ces gens en ont vu d'autres, que ce soit partout ailleurs au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, ils étaient tous, sans exception, charmés, envoûtés par la chaleur, la beauté et la pureté des lieux.

235

Comme j'ai la chance de bénéficier d'une tribune aujourd'hui, je vais utiliser ce privilège afin d'imager au meilleur de mes capacités ce qui est en jeu lorsque l'on parle d'altérer un environnement comme celui de Saint-Michel-des-Saints et de ses alentours.

240

Pour ceux et celles qui n'auraient pas eu la chance d'y mettre les pieds, je vous invite à fermer les yeux et à vous laisser guider. Pour les gens plus familiers avec l'endroit, voici un bref rappel du pourquoi vous êtes ici aujourd'hui.

245

Premièrement, allons-y avec l'odeur parce qu'on sait à quel point les odeurs peuvent nous faire voyager. Imaginez-vous ce parfait équilibre entre la fraîcheur du vent, la gomme de pin, un arôme de brindilles de bois d'un restant de feu qui crépite, de vagues qui arrivent sur la berge et un petit air sucré de fraises des champs sous vos pieds. Bref, des effluves qui émanent d'une contrée aussi riche que sacrée.

250

Ensuite, le panorama. Comment décrire en quelques mots une oeuvre aussi complète de par sa pureté et sa force et sa luxuriance. Dans une même fresque, un même regard, il est possible d'observer une oeuvre figurative contenant la totalité des nuances de verts en été et des multiples palettes de couleurs à l'automne.

255

Le lac Taureau, ce plan d'eau qui saurait charmer même le plus aguerri des marins. Le lac qui, dès le premier voyage, nous marque à travers son immensité, la limpidité de son eau et, bien sûr, ses plages sablonneuses qui avancent dans l'eau; parce que ce n'est pas tout de voir le lac Taureau et d'y nager, on peut aussi le sentir entre nos oreilles, marchant entre amis ou en famille sur le sable chaud lors des interminables journées d'été.

260

Aussi versatile que magnifiant, le panorama qui nous est donné de voir en hiver est tout aussi majestueux. La neige craquante sous nos pas, l'air frais dans nos poumons, les populations de chevreuils qui se donnent en spectacle à qui veut bien prendre le temps de le voir nous amènent à enfourcher nos VTT ou nos motoneiges afin de parcourir les circuits de sentiers balisés qui jalonnent la région et surtout qui en font la renommée à travers le monde.

265

Voici un très, très bref aperçu de ce que nous risquons. Le projet minier Nouveau Monde Graphite habite ces gens qui, au quotidien, vivent au rythme de la beauté, de la grandeur et de la pureté du territoire du Parc régional du Lac Taureau.

270

Le projet de mine de graphite à ciel ouvert que propose la compagnie Nouveau Monde Graphite vient directement menacer, attaquer la capacité des résidents du parc régional de se projeter dans un habitat conforme aux normes de qualité dont on peut s'attendre d'un pays développé conscient des enjeux environnementaux et, surtout, conscient de la valeur de ce qu'il s'apprête à détruire.

275

280 C'est en soi l'homéostasie même, soit l'équilibre de l'écosystème de tout le parc régional qui pourrait périlcliter si nous ne sommes pas conscients des dommages réels et permanents de ce que nous pouvons faire.

285 Je ne suis pas anticapitaliste, je ne suis pas antimondialisation, je ne suis pas contre toute forme de gains en capital, et je suis grandement pour l'avènement d'un projet de société autour duquel la ville de Saint-Michel-des-Saints, ses travailleurs actuels et ses travailleurs futurs pourront construire un réel avenir. Je suis contre une solution éphémère aux impacts écologiques scandaleux, dont les risques sur la santé sont tangibles et notoires et dont les retombées économiques sont des plus incertaines.

290 Je souhaite de tout coeur que nous n'ayons pas à repentir d'une décision ayant été prise sur un projet basé sur un rayonnement maximal d'au plus 26 ans. Pensez-y, 26 ans. Ça, c'est si absolument tout fonctionne comme prévu. 26 ans dans la vie d'un individu, ça peut sembler beaucoup, mais dans la vie d'une collectivité, c'est bien peu.

295 C'est pourquoi il m'est impossible de considérer le projet minier Matawinie comme étant un projet sociétal de développement durable. La planète en entier prend un tournant afin de protéger ce que les populations ont de plus précieux; est-ce que 160 emplois est vraiment le chiffre magique pour abandonner notre plus grande richesse collective?

Voilà.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

305 Merci beaucoup. Comme on n'a pas pu lire votre témoignage avant... je ne sais pas si vous avez des questions? Avez-vous de questions, Monsieur Locat? Merci beaucoup pour votre contribution avec ce témoignage.

Mme CHANELLE CARTIER :

Merci.

310 _____

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX

LA PRÉSIDENTE :

315

Évidemment, nous prendrons soin de le relire dans nos transcriptions et de l'analyser, comme tous les autres.

320

Alors, j'inviterais monsieur Jean-François Champoux à venir à la table des intervenants, et je rappelle que le public n'a pas le droit de faire des manifestations d'approbation ou de désapprobation. C'est juste que j'en ai vu quelques-uns tout à l'heure et c'est normal qu'on se laisse aller de temps en temps.

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

325

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

330

Bonsoir!

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

335

Je vais faire lecture du résumé du mémoire que j'ai déposé le 18 février dernier.

Je me présente, Jean-François Champoux, surintendant des opérations forestières pour le Groupe Champoux et président-directeur général de la Scierie St-Michel.

340

Le Groupe Champoux, fondé en 1961, emploie 125 personnes directes et 125 indirectes, 90 % sont des résidents de la Haute-Matawinie, plus précisément Saint-Michel et Saint-Zénon.

345

La scierie, c'est beaucoup plus qu'une usine de transformation de bois d'oeuvre. Je n'ai pas peur d'affirmer que, et je ne suis pas le seul, la scierie c'est le coeur du village. Active depuis 1975, la scierie est un symbole fort pour la ville. Et, bien que ses activités commerciales prennent place au centre du village, personne ne s'en ai jamais plaint. Nous faisons partie du paysage et tout le monde en est fier.

350

Actuellement, la scierie emploie 115 personnes et elle est, à elle seule, le véritable moteur économique de Saint-Michel.

En 2006, lorsque Louisiana Pacific a fermé ses portes, le récréotourisme a pris la relève seul, jusqu'à la réouverture de la scierie en 2016. Le constat est choquant. Sans la scierie, nous n'avons pas de base d'emploi viable pour la survie du village.

355 En 2016, nous avons fait l'acquisition du complexe industriel de Saint-Michel. La période de dix ans sans opération qui a été analysée pour ce projet porteur nous a permis de constater que l'industrie touristique est un complément économique très favorable dans la mesure qu'elle est accompagnée d'un véritable moteur stable et non saisonnier.

360 Le complément des deux industries est un idéal pour le développement, car, de notre côté, nous avons des emplois en grande majorité pour les hommes, et le tourisme, en grande majorité pour les femmes. Un bon exemple est l'Auberge du Lac Taureau qui est un complément idéal avec notre entreprise.

365 Premièrement, je fais personnellement confiance au processus d'audiences publiques du BAPE et c'est pour cela que j'y participe. Je connais assez bien ma communauté pour affirmer que j'ai confiance en eux, et au fait qu'ils prendront le temps de s'exprimer sur un sujet qui touche tout le monde de la région.

370 J'ai vécu la progression de notre communauté qui est très divisée à l'origine. D'abord une guerre de clocher entre Saint-Zénon et Saint-Michel qui datait de la création de nos villages où il y a eu une période d'adaptation de près de 15 ans, où chacun de nous sommes allés, à partir de 1978, à l'école secondaire, soit la Polyvalente des Montagnes. À l'arrivée des années 2000, nous formions une communauté unie et sans division, fortement occasionnée par l'implantation de l'école secondaire.

375 Depuis l'arrivée du récréotourisme et du tourisme, nous revivons une division qui ne devrait pas être. Le débat entre les résidents permanents et les villégiateurs ne devrait pas en être un. La raison est simple : l'arrivée du récréotourisme et l'implantation de résidences permanentes à l'intérieur d'une distance de 300 mètres du lac Taureau ou de tout autre lac de la MRC de la Matawinie auront eu un impact négatif sur la possibilité forestière dans notre usine.

380 L'apport de sédiments occasionnés par l'implantation de bâtiments, la déforestation des berges pour implanter les résidences secondaires ont eu aussi un impact permanent sur la biologie du lac Taureau et de même pour tout autre plan d'eau.

385 Lors des audiences de février dernier, j'ai interpellé votre commission au sujet de l'impact environnemental permanent au sol et de la sédimentation des berges du lac Taureau. La question n'était pas dans le but d'obtenir des données exactes sur mes demandes faites à votre commission, car juste en posant les questions, une évidence survient.

390

395 Les questions avaient pour but de faire comprendre à l'audience que le projet de Nouveau Monde Graphite n'est pas comparable à l'implantation majeure du tourisme que nous devons accepter dans notre région et dont nous sommes très fiers. Cependant, quand nous résumons les questions qui ont eu lieu lors de la commission par l'ensemble des intervenants, les villégiateurs doivent comprendre que l'impact de l'arrivée de Nouveau Monde Graphite, comparativement au développement touristique en Haute-Matawinie des dernières années, c'est comme comparer la population de Saint-Michel-des-Saints contre celle des États-Unis en entier et d'affirmer haut et fort que nous sommes en nombre supérieur à Saint-Michel.

400 L'arrivée du récréotourisme s'est faite sans audience publique sur l'environnement. Je considère que Nouveau Monde Graphite est traitée injustement par les opposants du projet. En résumé, je demande juste que Nouveau Monde Graphite ait la même chance que nous avons accordée au développement touristique, soit de participer au développement économique de la Haute-Matawinie, en harmonie avec toute la population.

405 Ensuite, en tant que président-directeur général de la Scierie St-Michel, je peux témoigner que les règles gouvernementales entourant l'exploitation des ressources naturelles sont appliquées par le Ministère. Scierie St-Michel et le Groupe Champoux ont actuellement la charge de quatre certificats en environnement en exploitation industrielle et exploitation de carrières, tant au nord qu'au sud de Lanaudière.

415 Notre expérience nous démontre que les règlements sont stricts et que les compagnies sont encadrées pour les respecter. Ça ne sera pas différent pour Nouveau Monde Graphite. Nous sommes au Québec, et la loi environnementale est la même pour tous. J'ai une grande confiance envers les fonctionnaires de l'État en place pour s'assurer que le processus prévu à l'origine de la mine soit respecté ou que s'il y a des modifications au fil du temps, que les modifications au certificat d'environnement soient aux normes environnementales établies par le gouvernement du Québec.

420 Nous avons des positions sur différents sujets qui nous interpellent. Il y aura la création d'un centre professionnel. Depuis plusieurs années, la Commission scolaire des Samares nous interpellait pour créer un centre de formation professionnelle en Haute-Matawinie. La charge financière étant trop forte pour les entreprises en place nous limitait dans ce que nous aurions voulu créer en termes de formation dans la région.

425 L'arrivée de Nouveau Monde Graphite nous permet d'avoir un levier économique puissant. La charge financière étant divisée entre deux grandes entreprises majeures permet de développer des projets de centre de formation. Le DEP sera offert à toute la population, pas seulement aux nouveaux venus. Un véritable diplôme avec des formations adaptées à nos besoins d'entreprise, former la main-d'oeuvre, c'est une nécessité pour la Haute-Matawinie.

435 Le pouvoir d'achat. La scierie et le Groupe Champoux ont un pouvoir d'achat cumulé d'environ 52 millions par an. Nouveau Monde Graphite aura, selon les rapports, des dépenses d'exploitation frôlant les 50 millions. C'est un facteur économique énorme à considérer pour toute la région de la Matawinie qui va s'étendre dans tout Lanaudière. Même Bécancour en profiterait puisqu'une étape de raffinement de graphite aurait lieu là-bas. Une transformation chimique que personne ne veut voir en Haute-Matawinie.

440 Une bonne portion des 50 millions sera dépensée localement et ici, je ne parle pas de logements, de biens de consommation des résidents, mais bien d'achats de Nouveau Monde Graphite pour leurs activités commerciales. La scierie et le Groupe Champoux profiteront de cette occasion pour diversifier leurs opérations.

445 D'une part, la mine emploie des gens spécialisés dans leur domaine qu'ils vont venir s'installer ici. Ensuite, les gens de Saint-Michel qui le voudront pourront être formés et voir entre trois employeurs au lieu d'un seul. Enfin, les nouvelles compagnies qui s'installent ici sont un bel incitatif pour les gens qui veulent quitter la ville et venir s'installer en région pas trop éloignée. Les emplois disponibles à Saint-Michel-des-Saints vont provoquer une migration vers le nord qui durera à long terme.

450 L'emplacement idéal de la mine. Une de nos craintes aurait été de voir le gisement se trouver sur une terre propice à la coupe de bois. Mais l'emplacement de la mine est idéal puisque le territoire occupé par Nouveau Monde Graphite se trouve sur une terre qui ne sera pas exploitable avant 50 ans. Il n'y aura aucune compétition territoriale, la mine ne nuira pas à nos opérations puisqu'elle ne couvrira pas une grande superficie qui n'affectera pas non plus la possibilité forestière de notre usine.

460 L'appréciation des travaux actuels. Le Groupe Champoux, par l'entremise de l'une de ses compagnies de Construction, Sylvio Champoux & Fils, entreprise de troisième génération à Saint-Michel-des-Saints travaille en sous-traitance pour Nouveau Monde Graphite depuis 2018. Je suis bien placé pour être aux premières loges de ce qui se passe là-bas. La proximité des travaux effectués par notre entreprise sur le site de la mine nous permet d'être témoins de leurs bons procédés et leur manière d'exploiter le territoire.

465 Nos affirmations sur le réseau routier. L'augmentation d'affluence sur notre réseau routier nous permettra d'obtenir du ministère des Transports les investissements nécessaires afin de nous rapprocher et d'améliorer la route qui est l'autoroute la plus proche à 97 kilomètres de Saint-Michel-des-Saints.

470 Lors des audiences de février dernier, la municipalité a fait mention d'instaurer une voie de contournement à l'extérieur du village. Je tiens à préciser que nous détenons les terrains

convoités par la municipalité et que nous nous opposerons à toutes voies de contournement qui auront comme but de sortir les camions du village.

475 De plus, les camions sont partie prenante de notre économie et il est important de mentionner que le village s'est bâti aux alentours des moulins à scie et que de vouloir sortir les camions du village, c'est d'ignorer notre histoire.

480 La voie d'accès initialement prévue au projet circulant à même le domaine Lagrange n'a pas l'acceptabilité sociale. L'option de sortir par le parc industriel de Jecc Mécanique est, selon moi, une meilleure option pour notre économie. En conséquent, cette dernière pourrait permettre le développement du parc industriel à une vitesse grand-V et n'impacter aucune résidence permanente pour avoir accès à la 131.

485 L'entente de la municipalité devra cependant s'assurer de prioriser toute seconde transformation à Saint-Michel-des-Saints, et ce, dans la mesure où nous sommes capables de subvenir industriellement aux demandes de Nouveau Monde Graphite.

490 En conclusion, le village de Saint-Michel-des-Saints est connu pour le tourisme, en raison de l'Auberge du Lac Taureau et est un lieu privilégié pour les motoneigistes. Il est reconnu pour son exploitation forestière et la relance économique provoquée par la réouverture de la scierie a rehaussé sa réputation. L'arrivée de la première mine au monde à ciel ouvert opérée de manière 100 % électrique et l'exploitation du graphite, qui est une énergie du futur, contribuera à positionner notre village en tant que municipalité qui se relève en force et innove.

495 Notre usine débute un plan d'investissement de 4 millions en 2020 et procédera à l'électrification de nos opérations de séchage et de tronçonnage, faisant de la scierie une des plus écoproformantes au Québec. Saint-Michel-des-Saints deviendra une plaque tournante en matière d'industrie verte, voire même un leader en électrification. Grâce à Nouveau Monde Graphite, nous pourrions possiblement devenir une région modèle internationalement.

500 Ma seule inquiétude est que le projet ne décolle pas. Parce que notre coin de pays n'a pas de centrale électrique, pas de mine, pas de chemin de fer, nous sommes un cul-de-sac. Alors, si on ne vient pas à Saint-Michel-des-Saints intentionnellement, on ne passe pas par là. Bref, tout ce que les autres régions ont, nous ne l'avons pas. Nouveau Monde Graphite vont nous aider à nous consolider par rapport aux autres régions. Nous espérons réduire l'écart de compétition entre Lanauidière puis les Laurentides, beaucoup plus connues des touristes, industries et des travailleurs.

505

510 L'approbation du gouvernement pour le projet aura un impact immense sur la vie des
centaines de familles et pour la survie, à très long terme, du village. Saint-Michel-des-Saints a tout
pour être un exemple de succès économique, touristique et respectueux de l'environnement.

Merci beaucoup.

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup pour votre intervention. Moi, j'avais une question, c'était donc vous êtes
favorable au projet, vous avez donné, dans le fond, des conditions d'acceptabilité, dont une
nouvelle route d'accès parce que vous trouvez que la route actuelle n'est pas acceptable
520 socialement pour le domaine Lagrange.

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

Bien, c'est parce que ma position sur le fait c'est que s'il y a moyen de sortir la mine sans
525 déranger du monde, bien, on ne dérange pas du monde.

LA PRÉSIDENTE :

On a compris. Puis, dans le fond, vous demandez aussi une seconde transformation, si
530 possible, pour augmenter, dans le fond, la valeur ajoutée du projet minier.

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

C'est parce que ce que j'ai résumé de mon mémoire, c'est que, tu sais, c'est 26
535 actionnaires qui ont racheté la scierie parce qu'on était écoeurés que le monde vienne chercher
nos ressources naturelles dans un cycle régulier de dix ans, puis qu'ils s'en aillent juste avec le
cash après. Puis dans ce temps-là, qu'est-ce qu'il reste, c'est qu'il en reste 2 500 qui crèvent dans
les villages.

540 Nous autres, ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait une plus-value pour Saint-Michel. Oui, il y a
des jobs d'annoncés pour l'exploitation de la mine, il y a des sections qu'on n'a pas la capacité de
les aider dans la transformation, mais il y a d'autres sections qu'on est capables. On est ouvert à
aider Nouveau Monde pour les accompagner, pour trouver des investisseurs, pour faire en sorte
qu'il y ait plus de richesse pour Saint-Michel-des-Saints, parce que c'est le but. On a relancé la
545 scierie avec des investisseurs locaux dans le but que la richesse reste à Saint-Michel-des-Saints.
Il faut trouver une manière que Nouveau Monde Graphite effectue la même chose pour Saint-
Michel-des-Saints qu'on a faite pour la scierie.

LA PRÉSIDENTE :

550

Et vous pensez qu'il y avait, par exemple pour les villégiateurs qui sont autour de la mine, donc vous pensez qu'en changeant la route d'accès, on diminue beaucoup les effets négatifs sur le milieu.

555

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

560

C'est sûr que si on ne passe pas au domaine Lagrange, on a moins de chances de les déranger. Puis, veux veux pas, l'accès par chez Jecc Mécanique, c'est sûr qu'il y a des investissements pour faire l'accès entre Jecc Mécanique et la mine, sauf qu'on sort en plein parc industriel puis, veux veux pas, il y a une entente avec la municipalité, c'est à la municipalité de s'assurer que l'entente va faire en sorte que Saint-Michel-des-Saints va sortir gagnant.

565

Ce n'est pas le fait de mettre une route puis de la faire passer dans le village pour s'assurer que le matériel s'en vienne à Saint-Michel. Il faut s'assurer que ce soit bien fait puis je pense que si c'est bien régi, bien documenté, il n'y a aucune inquiétude pour que la transformation se fasse ici.

LA PRÉSIDENTE :

570

Parfait. Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

575

Oui, je vais revenir sur la route justement. On n'a pas de carte, mais je pense qu'on se rappelle tous un peu le trajet tel qu'il est proposé, qui vient longer le domaine de Lagrange. Si c'était le plan B, il arrive à un point où là on bifurque vers Jecc Mécanique, mais est-ce que ce serait possible de s'éloigner avant ça du domaine de Lagrange, d'après vous, selon le relief du territoire?

580

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

585

Bien, connaissant le territoire beaucoup, là, il y a un coin du domaine Lagrange qui est quand même assez près physiquement de la mine, sauf que toutes les interventions que j'ai entendues jusqu'à maintenant, au-delà des impacts sonores, ça a été beaucoup le dérangement pour les camions, les fameux passages à répétition.

Tu sais, c'est ça qu'on a entendu beaucoup dans les interventions des gens, puis je pense que d'enlever déjà cet irritant-là, il y a des mesures d'atténuation qui peuvent être mises place

590 pour le son. C'est pour ça qu'il y a des impacts sonores, tu sais, c'est pour ça qu'il y a des études
sonores. Le camion, s'il passe devant la porte, c'est sûr qu'il va y avoir quand même un impact, il
passe un camion. Mais s'il y a moyen de le faire passer... puis s'il n'y en avait pas d'option, il n'y
en aurait pas. Mais là, il y en a une. Je me dis, pourquoi qu'on va prendre, peut-être, je ne sais
pas, moi, il y a peut-être 250 personnes dans ce coin-là, quand ça peut être assez simple de ne
pas les déranger ou de limiter qu'est-ce qu'il peut y avoir comme impact.

595

LE COMMISSAIRE :

O.K. Ma deuxième question qui est très particulière c'était concernant, effectivement, quand
je me suis promené dans le secteur du site minier et domaine Lagrange, là, on voit que la forêt est
relativement jeune, alors je me demandais ça fait combien de temps, environ, qu'elle aurait été
bûchée dans ce coin-là?

600

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

605 Dans ce coin-là, ça doit dater des années 95. Quand on considère qu'un cycle est d'environ
60 à 65 ans, tu sais, pour nous, la mine, on aurait retourné bûcher là dans une cinquantaine
d'années. Veux veux pas, on parle de deux à trois kilomètres carrés, c'est un impact quand même
mineur en impact physique sur le terrain.

610 Ça fait que pour nous, honnêtement, c'est beaucoup plus... tu sais, quand on a été
consultés aussi pour l'implantation des premiers projets, là, quand ils avaient tout présenté des
cartes, là, qu'ils avaient fait toute leur recherche, puis ça allait plus vers le lac Villiers, au nord du
lac Taureau puis tout, ça couvrirait vraiment une énorme superficie. Puis ça, dans cette option-là,
ça venait vraiment brimer la superficie forestière.

615

Dans le cas du... honnêtement, s'ils nous avaient demandé où mettre la mine, c'était la
place. On est quand même chanceux, là, tu sais. Moi, je nous considère chanceux qu'elle soit là.

LE COMMISSAIRE :

620

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

625

Merci beaucoup pour votre contribution.

M. JEAN-FRANÇOIS CHAMPOUX :

Merci de votre travail.

630

M. RICHARD BOULIANNE

635 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant, monsieur Richard Boulianne à la table des intervenants. Bonsoir!

M. RICHARD BOULIANNE :

640

Bonsoir! Ça ne sera pas un mémoire, ça va être un témoignage.

LA PRÉSIDENTE :

645

Un témoignage c'est aussi équivalent à un mémoire. Pardon? Est-ce qu'on entend bien? O.K., il faudrait juste parler un peu plus proche du micro ou vous avancer.

M. RICHARD BOULIANNE :

650

Oui. Est-ce que je peux juste me retirer 30 secondes?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui.

655

M. RICHARD BOULIANNE :

Je vais aller chercher mes lunettes.

660

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon, c'est bon. C'est correct. Je comprends ça, moi aussi j'ai atteint cet âge vénérable, j'en suis particulièrement heureuse.

665 **M. RICHARD BOULIANNE :**

670 Mon nom est Richard Boulianne, je suis résident permanent au domaine Lagrange depuis 2010, mais propriétaire du terrain depuis 1996. Ma présentation, ce n'est pas un mémoire, c'est plutôt un témoignage sur ce que la venue du projet minier me fait vivre depuis son arrivée et ce qu'elle continue de me faire vivre depuis.

675 Je peux dire que mon arrivée à Saint-Michel s'inscrivait dans un projet de vie de retraite, dans le calme, la sérénité, la joie et la bonne humeur. Le paradis. C'est comme ça que je le voyais.

C'était le qualificatif que je donnais à mon nouveau milieu de vie. En fait, mon premier contact avec la région remonte à 1993. Ce n'est pas un siècle, ce n'est pas 60 ans, mais c'est suffisant pour qu'on s'attache puis c'est suffisant pour qu'on y tienne.

680 J'étais venu à Saint-Michel dans... je ne connaissais pas le nom. J'étais venu en 1993, je ne connaissais pas le nom de Saint-Michel. C'est-à-dire que je le connaissais que de nom, je ne connaissais pas la place. On m'avait parlé du nom, du lieu, puis tout ça, mais je n'étais jamais venu. En 93, je suis venu par affaire, et puis je me rappelle de mon commentaire sur le chemin du retour : c'est le paradis!

685 Par la suite, nous sommes revenus en différentes occasions en visite, toujours avec le même engouement. En 96, j'ai eu l'occasion d'acheter le terrain avec l'intention de m'y installer au moment de ma retraite. J'ai pu venir en décembre 2009. J'ai résidé temporairement au village pour être près de mon chantier et le préparer. La construction était prévue pour mai 2010, nous sommes entrés dans notre maison en 2010, mais en août, mi-août, et on a poursuivi le chantier, en fait la finition intérieure.

690 C'était toujours le paradis. Heureux, on l'était. Jusqu'à la première rencontre de l'Association du domaine avec ses membres résidents permanents et ses villégiateurs et un représentant de la mine.

700 À mon arrivée, ici, je peux dire que l'usure du temps et du travail avait fait son oeuvre. Ma santé n'était pas très bonne, mais celle-ci s'était grandement améliorée. Le calme, l'exercice, les excellentes conditions de vie, sans stress, avaient eu des effets réparateurs.

Depuis cette première rencontre et par la suite, la situation s'est détériorée. Graduellement, mais assez rapidement, le stress s'est réinstallé et ses inquiétudes avec ses effets néfastes sur mon sommeil et sur ma santé globale. La mine n'est pas encore officiellement présente, quoique,

705 mais la perspective de son arrivée a des effets négatifs sur ma vie. On nous affirme qu'il n'y aura pas de perdants, mais que ce sera win/win. Ça, c'est du début, là, à la première rencontre.

710 Pour moi, ce discours-là, ça ne tient pas la route pour plusieurs raisons. Je suis déjà perdant. Je suis déjà perdant à cause des risques, à cause des risques qui m'habitent, là, la possibilité de... on n'est pas venu faire un test d'eau sur mon puits sans raison. Je crains pour la qualité de mon eau, l'eau que je bois, l'eau avec laquelle je... l'air, la même chose. Qu'est-ce qui se produit dans... là, ce n'est pas commencé encore. Ce n'est pas encore, ce n'est pas officiellement ouvert, mais il y a l'usine de démonstration et les grues, je les ai et je vis avec déjà. Puis j'ai déjà entendu dire que ça, c'était... quand la mine allait ouvrir, ça allait être 50 fois plus que ça.

715 L'air, le bruit, toutes des choses que j'avais fuies quand j'étais, pas à Montréal, dans les environs de Montréal, là, je commence à les retrouver. Ce n'est pas pour ça que je suis venu ici. L'eau, les risques, l'air. Et là, ce n'est plus des risques que j'ai. Elle n'est pas ouverte, la mine, puis j'en subis les contrecoups, là. Qu'on sorte, qu'on passe par un autre chemin, ça va. Mais moi, j'ai quand même des doutes. Puis au début, j'ai demandé au promoteur de la mine : pouvez-vous me garantir la qualité de mon eau? La qualité de mon air? Ma tranquillité? Les raisons pour lesquelles je me suis en venu ici? Bien sûr que c'est non.

725 Moi, il est hors de question que je vive avec les événements. Il est hors de question que je vive, que je subisse même les risques qui sont sur 26 ans, comme on a dit. Je ne vivrai pas avec ça. Je ne veux pas vivre avec ça. Je comprends les gens du village, je comprends les gens de... c'est des emplois, mais moi, je n'ai pas à subir ça. Quand je me suis en venu, ce n'était pas ça. Je n'étais pas venu pour ça. J'étais venu pour le contraire de ça.

730 Ça, c'est des choses qui sont liées à la santé, liées à la qualité de vie. Quelque chose de plus terre à terre. Hypothèse que je veux quitter, que je respecte les besoins de la municipalité, les besoins des citoyens de la municipalité, et que je veux m'en aller. Mais je ne veux pas m'en aller puis avoir à perdre le patrimoine. Toutes mes économies ont été mises là-dedans. Et là, si je fais l'annonce pour vendre la maison pour quitter, je suis obligé de dire qu'il y a un projet minier. 735 Ça fait déprécier, ça déprécie la maison, ça fait que mon patrimoine, que c'est risqué, que je ne peux pas, je ne pourrai pas, on va me demander... ou on va refuser d'acheter ou on va me demander de la donner.

740 Ça, à mon avis, c'est inacceptable. L'incertitude omniprésente quant aux menaces potentielles, à brève ou moyenne échéance, je ne parle pas de la longue échéance, sur la qualité de notre eau, de notre air. Déjà, malgré la mine qui n'est pas encore officiellement en opération, l'usine de démonstration avec des épisodes de dynamitages, de transport aller-retour de minerais

puis de résidus m'incommode. Puis on me dit que ça va être pire que ça, puis je comprends que ça va être pire que ça si c'est 50 fois plus.

745

J'appréciais le silence, les bruits de la nature, et les déplacements de l'augmentation du trafic génèrent une pollution sonore, puis je n'ai pas parlé dans ça de la poussière, mais il y a de la poussière aussi. Pas durant l'hiver, là. J'ai déjà demandé au promoteur s'il pouvait... je vous l'ai dit tantôt. Mais s'il n'y avait pas de risque, il n'aurait pas été question d'une analyse de mon puits. Il y en a un risque.

750

Ça, pour moi, c'est la reconnaissance du fait qu'il existe, il en existe un puis qu'il semble que ce risque est non négligeable pour que ça justifie une analyse. Cette analyse me protège puisqu'elle certifie que mon eau est bonne avant la mine. Mais si le risque se réalise, il est trop tard.

755

Quand j'ai demandé au promoteur s'il pouvait me garantir la qualité de l'eau, la qualité de l'air, ma qualité de vie, au global, la réponse ça a été non. Là, on peut parler de légalité, puis on peut parler aussi de légitimité. Les choses sont légitimes pour les gens qui ont besoin de travailler, moi, je suis à la retraite, je me suis en venu ici pour ma retraite, ce n'est pas nécessairement légitime de me placer indirectement dans une situation à risque pour moi.

760

Je vous le dis, là, mes sentiments par rapport à ça, ça se promène : émotion, tristesse, inquiétude, du stress. Mon sommeil s'est... et ça génère aussi de la colère. Parce que dans tout ça, je suis profondément déçu. Je trouve que le traitement qui est réservé aux citoyens de bonne foi qui sont venus ici pour la qualité et le milieu de vie risque fort de changer, puis ce n'est pas pour le mieux.

765

Merci de m'avoir entendu.

770

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup de votre témoignage. Je voulais dire aussi à tous ceux qui font des témoignages plutôt que des mémoires, que pour la commission, ça a de la valeur quand il y a plusieurs témoignages qui disent un peu les mêmes choses ou qui se complètent, ça donne de l'information. Donc, il n'y a pas une valeur plus élevée pour un mémoire qu'un témoignage, c'est ce que je voulais vous dire.

775

Moi, j'avais une question, en fait. Elle est peut-être un peu difficile à répondre, mais on va voir si vous avez envie d'y répondre. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est possible à faire pour que le domaine Lagrange trouve, soit capable de cohabiter avec la mine, avec peut-être des solutions différentes, créatives?

780

M. RICHARD BOULIANNE :

785 Ça, vous me demandez mon opinion.

LA PRÉSIDENTE :

790 Oui. Mais vous avez parlé que vous voudriez quitter...

M. RICHARD BOULIANNE :

 Mon opinion, oui, oui, c'est ça.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

 Que vous étiez en mode de quitter, donc vous voulez qu'on vous achète, peut-être. C'est peut-être une des solutions, c'est ce que je veux entendre.

800 **M. RICHARD BOULIANNE :**

 Bien, je ne vois pas, à la distance où je demeure, là, comment la mine peut faire en sorte de me sécuriser, de me rassurer. Je ne le vois pas.

805 **LA PRÉSIDENTE :**

 Donc vous, c'est plus de garantir votre valeur d'achat de votre maison.

M. RICHARD BOULIANNE :

810 C'est de garantir que je puisse quitter puis aller me réinstaller ailleurs. La valeur elle est là, elle était là. Puis je serais resté là. Ce n'est pas de gaité de coeur que je demande à ce que je puisse quitter. La mine, elle ne changera pas de place, puis la maison, elle ne changera pas de place. Avant que la mine soit là, je l'ai dit, c'était le paradis. Mais là, ça se détériore, ça se détériore.

815 **LA PRÉSIDENTE :**

820 Parfait, ça répond à ma...

M. RICHARD BOULIANNE :

Puis elle n'est pas ouverte encore, là.

825 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à ma question, merci. Monsieur Locat?

830 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Est-ce que la route pourrait être suffisamment déplacée pour, d'après vous, réduire le problème?

835 **M. RICHARD BOULIANNE :**

Je peux relater un précédent pour m'expliquer, là. Parce que juste avant, la proposition était de sortir les camions par le...

840 **LE COMMISSAIRE :**

Jecc Mécanique?

M. RICHARD BOULIANNE :

845 Jecc Mécanique. C'est sûr que ça, il n'y aurait plus le bruit, il n'y aurait plus la poussière, dépendamment de par en arrière, d'où ils... mais le reste ne change pas, là. À 1,6 kilomètre, voire 1,9 kilomètre de la mine, les risques sont là et les désagréments risquent fort d'être là. Et est-ce que je vais attendre que les risques soient réels? Il va être trop tard.

850 **LE COMMISSAIRE :**

Une dernière petite question. Est-ce que quelqu'un ou est-ce que vous avez eu des évaluations sur l'impact, justement, de l'arrivée de la mine sur la dépréciation? Vous avez dit que d'après vous, il y avait une valeur réduite, si vous annoncez pour la vendre.

855 **M. RICHARD BOULIANNE :**

Oui.

860 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez fait votre propre recherche là-dessus auprès...

865 **M. RICHARD BOULIANNE :**

Bien, j'ai fait faire une évaluation par un évaluateur agréé. L'évaluateur agréé, il ne me dit pas que la maison a perdu de la valeur, mais il me dit : la mine n'est pas là. Elle n'est pas encore officiellement là. Alors, tu ne peux pas voir. Puis ça, ce n'est pas dans l'évaluation, c'est dans le verbatim que j'ai eu avec cette personne-là.

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça crée de l'incertitude quand même pour l'acheteur.

875 **M. RICHARD BOULIANNE :**

Bien oui.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Puis est-ce que vous avez été consulté, vous, individuellement, par soit la municipalité ou par l'entreprise, par lettre ou par e-mail ou par téléphone?

885 **M. RICHARD BOULIANNE :**

Directement, non.

890 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous êtes allé dans des séances publiques...

895 **M. RICHARD BOULIANNE :**

C'est des échanges par des rapports ou c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Mais il n'y a pas eu d'échanges éventuels pour connaître votre situation et voir qu'est-ce qui pourrait passer. Qu'est-ce qu'ils pourraient faire.

900 **M. RICHARD BOULIANNE :**

Tout ce que j'ai entendu c'est : il n'y aura pas perdant. Ça, c'est au début, lors de la première rencontre avec les gens de l'Association du domaine Lagrange où le représentant de la mine avait dit : il n'y aura pas de perdant. Mais après, si je demande la garantie puis qu'on me dit : il n'y en a pas, bien, il y a déjà un perdant.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup pour votre témoignage, Monsieur Boulianne.

910

M. RICHARD BOULIANNE :

C'est moi qui vous remercie.

915

Mme MAY DAGHER

LA PRÉSIDENTE :

920

J'inviterais maintenant madame May Dagher. Bonsoir!

Mme MAY DAGHER :

925 Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, bonsoir. Je vais juste ouvrir mon ordinateur, ce ne sera pas très long.

LA PRÉSIDENTE :

930

Je vais en profiter pour dire que c'est la dernière intervenante avant la pause et qu'on souhaite votre participation pour remplir le sondage, vous avez un petit 15 minutes tout à l'heure pour le faire. Je vais faire une petite publicité pendant l'ouverture de l'ordinateur.

Mme MAY DAGHER :

935

Bon, j'ai un petit souci... non, ça y est.

LA PRÉSIDENTE :

940 Ça va?

Mme MAY DAGHER :

945 Oui, ça y est.

LA PRÉSIDENTE :

 Parfait, on vous écoute.

950 **Mme MAY DAGHER :**

 Désolée pour le léger retard. Alors, je me présente, May Dagher, je représente la Coalition des opposants au projet minier, je suis membre du comité administratif.

955 Donc, je vais tenter de faire un résumé de notre mémoire par volet. Donc, je vais y aller par volet. Je vais commencer par nous présenter, qui nous sommes. Eh bien, nous sommes une coalition qui regroupe des opposants au projet minier en Haute-Matawinie, afin de préserver la vraie nature de Saint-Michel-des-Saints.

960 La Coalition a vu le jour au printemps 2016 et elle privilégie une économie axée sur la foresterie, le tourisme et la villégiature, les vocations premières de la région. Si on parle du projet, le projet a triplé en deux ans. En 2016, la superficie était de 1,7 kilomètre de longueur, 165 mètres de profondeur; en 2018, on passe à 2,7 kilomètres de longueur, 430 mètres de largeur et 240 mètres de profondeur. Il s'agirait là de la plus grande mine à ciel ouvert au sud du Québec. Pour
965 illustrer celle-ci, bien, elle pourrait engouffrer l'équivalent de cinq édifices de la Place Ville-Marie à Montréal.

 Quelques points inquiétants qui ont déjà été soulevés par d'autres citoyens ou d'autres experts. Selon l'expert, selon le rapport de l'expert Kuipers, il s'agit d'un projet hautement
970 spéculatif, des hypothèses financières de la minière jugées comme optimistes et peu prudentes. Le projet semble très vulnérable. C'est un petit joueur dans la cour des grands qui contrôlent le marché du graphite. Les coûts sont sous-estimés; exemple, ceux pour la gestion des 107 millions de tonnes de déchets miniers, le budget de l'usine pour le traitement des eaux contaminées, également budget sous-évalué.

975 Les investisseurs semblent très, très prudents face à ce projet, ne serait-ce qu'en référence à la chute de 50 % du prix de l'action.

980 Devant tous ces impondérables, devant plusieurs risques qui semblent non contrôlés à l'heure actuelle, la Coalition se demande quels sont les critères incontestables démontrés et corroborés qui font la démonstration implacable qu'il s'agit d'un projet de développement durable, d'un point de vue économique, social et environnemental pour la région.

985 Ça nous amène à l'acceptabilité sociale, un point très important pour la Coalition des opposants. Selon la définition du gouvernement, l'acceptabilité sociale est le résultat d'un jugement collectif, d'une opinion collective à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique. Sur le terrain, qu'avons-nous constaté? Des tensions dans la communauté. Exemple, juste un petit exemple, les villégiateurs sont considérés comme des touristes, des étrangers.

990 À titre d'exemple, j'assiste à un Conseil municipal au mois d'octobre, une participante, lors de mes interventions, m'interrompt à la fin de la... vient me voir à la fin de la représentation et me dit : « Mais qui vous êtes pour nous dire ce qui est bon pour nous, ce qui est concevable pour Saint-Michel-des-Saints? Vous n'êtes pas d'ici, vous n'êtes même pas née ici, sur quoi, comment vous pouvez vous prononcer sur ce qui peut être bon pour nous? »

995 La cohésion sociale assez fragile, plusieurs résidents, lors de notre porte-à-porte – notre exercice de porte-à-porte – nous remerciaient à voix basse, nous mentionnaient ne pas nécessairement être pour le projet, être contents que l'on diffuse de l'information indépendante et qu'ils ne pouvaient pas s'exprimer en raison d'une loi de l'Omerta, point qui nous a été confirmé par un travailleur social lors d'une rencontre explorative pour comprendre un tout petit peu comment aller approcher les résidents permanents puis comment... nous sommes nouveaux, nous ne sommes pas des experts, on voulait se faire renseigner, on voulait se faire conseiller, et c'est à ce moment-là qu'on a appris qu'il y avait vraiment une loi de l'Omerta, et quand on a fait l'exercice du porte-à-porte, on l'a vécue. On l'a carrément vécue, donc.

1005 Donc, des opinions divergentes dans les familles, on le voit déjà. Ça s'installe déjà. Les craintes et inquiétudes, on en a qui ont beaucoup été manifestées, ne serait-ce que par la pétition que nous avons lancée. Nous avons eu plus de 7 665 signataires, dont 2 000 de Lanaudière et le reste, de partout ailleurs au Québec ou de l'international, même.

1010 Un point qui nous interpelle énormément aussi, c'est la campagne de marketing de la minière. On est face à une campagne de manipulation des opinions, consciente et intelligente. À force de répéter qu'il s'agit d'une mine 100 % électrique, d'un projet vert, le citoyen finit par y croire. Le jeu de l'influence hors pair utilisé auprès des médias, des instances gouvernementales, des citoyens porte fruit en quelque part.

1015

On constate que la minière privilégie un axe bien précis de communication : réussir ici à remplir l'espace mental du public, à créer un désir, à toucher son imaginaire, à faire rêver : mine 100 % électrique, projet vert. On ne parle jamais de diesel.

1020 Le sondage, un sondage biaisé, méthodologie contestée, manque de transparence. Il a été clairement prouvé que, contrairement aux 80 % d'appuis que diffuse sans cesse le promoteur partout, sur toutes les tribunes, il n'en reste pas moins que 2 500 villégiateurs n'ont pas été sondés, soit 50 % de la population.

1025 La Coalition déplore une manipulation des opinions et l'obscurantisme du promoteur. À cet égard, à plusieurs questions pointues, les réponses du promoteur restent vagues, jamais claires.

1030 Une entité a beaucoup joué dans la division sociale, je dirais. La Coalition déplore – et là je parle du rôle de la municipalité – la Coalition déplore que tous les citoyens de Saint-Michel-des-Saints n'aient pu recevoir de leurs élus les outils nécessaires pour une compréhension la plus indépendante possible des enjeux entourant le projet minier.

1035 Elle déplore également que la municipalité ne se soit pas prémunie de son droit de réserve face au projet minier, qu'elle ait manifestement eu un jugement partial, qu'elle n'ait démontré aucune écoute à l'égard d'une bonne frange de sa population – et là, je parle précisément des villégiateurs – qu'elle ait participé à l'instauration d'une insécurité chez ces derniers, qu'elle ait, par ce fait même, participé à la division sociale.

1040 Tout à l'heure, Monsieur le Commissaire a souvent soulevé un questionnement qui m'a interpellée et je le reprends : pour ne pas répéter les erreurs du passé et apprendre des expériences vécues, quels sont les plans de planification et de transition sur lesquels s'est déjà penchée la municipalité pour, à la suite de la fermeture du projet?

1045 Le comité d'accompagnement, on nous a dit qu'on avait été invités et qu'on a refusé. Je vais citer une déclaration de la COPH qui définit, qui justifie plutôt notre non-volonté à participer :

1050 « La Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie ne peut appuyer le projet de mine de graphite à ciel ouvert des entreprises minières Nouveau Monde et en toute cohérence refuse de participer à la co-conception et/ou à la co-construction du projet en question en siégeant sur un éventuel comité de co-conception mis sur pied par la compagnie. »

1055 À cet effet, nous avons demandé à plusieurs reprises à la municipalité de mettre en place un comité d'experts indépendants composé de citoyens, pour/contre, qui vont pouvoir étudier, mais sans qu'il n'y ait, d'aucune façon, la présence de la minière à ce comité, et ça a toujours été refusé.

1060 Nos actions, nous en avons fait plusieurs pour sensibiliser, pour informer les citoyens. Depuis 2016, nous avons diffusé des brochures informatives, des pancartes, un lancement de site Web, deux rencontres d'information publiques. Nous avons lancé des vidéos, une lettre ouverte, nous avons fait un rassemblement de citoyens, avons accordé des entrevues, des communiqués, et cetera, nous avons fait du porte-à-porte aussi, et nous avons aussi, pour subvenir à toutes ces étapes que nous avons dû mettre en place, nous avons lancé une campagne de financement. Nous avons récolté 2 341 \$ additionnés à des dons spontanés de 2 300 \$, totalisant un montant de 4 641 \$. Ça a été notre enveloppe budgétaire pour toutes nos actions.

1065 La viabilité économique du projet, bien là, selon certains experts indépendants, les coûts de capitalisation sont sous-évalués. Uniquement pour le budget d'usine de traitement des eaux, il faudrait ajouter de 22 à 100 millions sur les 23 millions que le promoteur annonçait en séances publiques à la première partie – alors que dans son étude de faisabilité, il parlait de 400 000 \$, on est passé à 23 000 [sic], mais là, il faudrait ajouter de 22 à 100 000 [sic], selon des experts indépendants, ce qui pousse le CAPEX à plus de 450 000... 450 millions, excusez. C'est 450 millions, c'est mon erreur.

LA PRÉSIDENTE :

1075 C'est bon, on a évité un droit de rectification, on vient de gagner du temps.

Mme MAY DAGHER :

1080 450 millions. Frais d'exploitation : la complexité de telles installations de traitement des eaux pousse le budget d'exploitation à moins de...

LA PRÉSIDENTE :

1085 Il vous reste trois minutes.

Mme MAY DAGHER :

1090 Ah, O.K. À au moins 400 millions par année. Bon, je vais aller rapidement. Alors, impact sur l'environnement.

L'eau, les gros risques de contamination de la nappe phréatique. Aucun scénario solide n'est proposé par le promoteur. GES, aucune stratégie concrète de carboneutralité ne peut à l'heure actuelle être établie par le promoteur; impact du bruit sur la faune, aspect complètement ignoré. Impact sur l'économie touristique, la coexistence de l'industrie touristique avec la minière,

1095 aucune littérature disponible. Aucune analyse disponible sur la répartition future de la main-d'oeuvre entre l'industrie minière et l'industrie touristique. Bref, du flou partout.

1100 Alors que la minière tente de vendre le graphite comme essentiel à l'économie verte, beaucoup y voient plutôt une menace à l'économie touristique qui représente plus de 300 millions et 3 000 emplois directs dans la région. Le pôle du lac Taureau et de Saint-Michel-des-Saints représente à lui-même plus de 15 millions de retombées et 300 emplois directs. Aussi, près de 55 % de la valeur foncière locale, 201 millions, est attribuable à la villégiature.

1105 Le tourisme et la villégiature sont des économies locales, majeures et durables. Dans un contexte du plein emploi et de pénurie de main-d'oeuvre, on doit protéger et renforcer ces économies et non les miner. Les impacts sur la santé sont énormes : poussière, bruit, impacts psychosociaux – si vous avez des questions, j'y répondrai.

1110 La conclusion, extrait d'un des 16 principes du développement durable :

1115 « Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. »

1120 À cet effet, pour nous, à la COPH, le legs aux générations futures passe nécessairement par la protection du patrimoine et se fait sur une très longue période, ne se limitant pas à un projet à court terme de 26 ans, mais plutôt à une perspective visionnaire à très, très long terme.

De par ce fait, la Coalition s'oppose catégoriquement au projet minier. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Merci beaucoup. J'avais une question. Donc, vous nous avez parlé que vous avez fait quand même plusieurs séances d'information avec le public?

Mme MAY DAGHER :

1130 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1135 Pouvez-vous nous dire environ combien de participants, vous évaluez, qui ont participé globalement à vos événements, ainsi que le nombre de personnes que vous avez rencontrées dans votre porte-à-porte?

Mme MAY DAGHER :

1140 Écoutez, au niveau du...

LA PRÉSIDENTE :

1145 C'est juste pour connaître un peu l'ampleur du travail, ce que vous avez déployé sur le terrain.

Mme MAY DAGHER :

1150 Oui. Oui. Oui, alors notre première rencontre d'information publique, nous avons eu l'équivalent entre 200 et 250 personnes. À la deuxième, aux alentours de 100 personnes, 80-100 personnes. Dans le porte-à-porte, écoutez, nous avons fait la rue principale au complet, quasiment, donc l'équivalent de peut-être 30 commerces, 30 à 35 commerces.

LA PRÉSIDENTE :

1155 Parfait. Et le nombre de membres de votre regroupement, de la Coalition, excusez-moi?

Mme MAY DAGHER :

1160 Aux environs, entre 80 et 100.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Parfait.

Mme MAY DAGHER :

1170 Bien sûr, nous avons beaucoup de résidents permanents qui nous ont parlé à voix basse, n'osant pas se prononcer sur la scène publique et ne voulant surtout pas avoir des problèmes ou se faire étiqueter ou quoi que ce soit. Donc, là, une partie silencieuse de la population, malheureusement, ne peut pas se prononcer ouvertement contre.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Locat?

1175

LE COMMISSAIRE :

Une petite question de clarification... bien, non, d'explication. Dans votre document, vous mentionnez que vous avez environ 2 000 signatures de Lanaudière, là-dessus il y en aurait combien à peu près de la région de Saint-Michel, Saint-Zénon, est-ce que vous avez une idée?

1180

Mme MAY DAGHER :

Je vais regarder en arrière de moi.

1185

LA PRÉSIDENTE :

Mais je crois qu'on a la...

1190

LE COMMISSAIRE :

Bien, vous pourrez nous envoyer l'information.

1195

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais je crois qu'on a la liste.

Mme MAY DAGHER :

Je pourrai vous envoyer l'information, sans problème.

1200

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais je crois qu'on a la liste au complet, dans le mémoire?

1205

Mme MAY DAGHER :

Oui. Oui.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, mais si vous pouvez le faire pour nous et l'envoyer à mine-matawinie, ce serait utile.

1215 **Mme MAY DAGHER :**

Oui. Est-ce que je peux soulever juste un petit point? Juste un complément par rapport...

LA PRÉSIDENTE :

1220 En réponse à une question?

Mme MAY DAGHER :

Non.

1225

LA PRÉSIDENTE :

1230 Bien, merci beaucoup de votre intervention. De toute façon, votre mémoire est assez élaboré et nous allons sûrement pouvoir analyser – à moins que ça ne soit une complète nouvelle information que vous n'avez pas mise dans le mémoire?

Mme MAY DAGHER :

1235 Non. Non, non, je vais le dire tout à l'heure dans ma présentation personnelle, je vais en profiter pour le dire.

LA PRÉSIDENTE :

1240 C'est vrai, vous avez une autre intervention en plus.

Mme MAY DAGHER :

Oui. Merci infiniment.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors, on va faire une pause de 15 minutes. Merci à tout le monde.

1250

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1255

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme MAY DAGHER**

LA PRÉSIDENTE :

1260

On va reprendre les travaux. Alors, j'inviterais à nouveau madame Dagher qui est là pour un témoignage personnel, un mémoire citoyen ou un témoignage citoyen, comme vous voulez. Vous le donnerez vous-même, votre titre. C'est un témoignage citoyen?

Mme MAY DAGHER :

1265

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1270

Bon, c'est un témoignage citoyen.

Mme MAY DAGHER :

1275

Oui, oui, oui. Là, je me présente à titre de citoyenne. Je suis désolée, si vous préférez qu'on ne perde pas trop de temps, si quelqu'un d'autre veut passer avant moi, le temps que j'ouvre mon...

LA PRÉSIDENTE :

1280

Oui, vous avez un problème de démarrage d'ordinateur.

Mme MAY DAGHER :

1285

C'est complètement fou, ça. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

1290 **Mme MAY DAGHER :**

Oui, je suis juste en train d'ouvrir, je suis désolée, sincèrement désolée. O.K. Celui-ci, c'est à titre de citoyenne. C'est comme un peu une lettre ouverte.

1295 Résidente de Saint-Michel-des-Saints... bon, là, j'ai un problème. Shit! Pardon, excusez. Résidente de Saint-Michel-des-Saints depuis 1998, j'ai choisi la région de la Haute-Matawinie pour sa beauté sauvage, pour ses lacs, pour son cachet pittoresque. Je m'y ressource dans mes promenades dans les bois, je savoure le silence de la nature, je regarde au loin, très loin pour le plaisir du regard et pour le repos de l'œil.

1300 En 2016, j'apprends, au tournant d'une discussion, qu'une mine à ciel ouvert pourrait avoisiner le splendide parc national du Mont-Tremblant et se situer dans le bassin versant du majestueux Parc régional du Lac Taureau, un des plus grands plans d'eau à proximité de Montréal, immense, de 270 kilomètres de berges et de plages. Un endroit exceptionnel réputé pour sa villégiature et en plein essor récréotouristique. Vraiment? Qu'elle ne fût ma surprise. Je m'informe et plus je m'informe et plus je suis décontenancée. Je me sens interpellée, je m'implique et je plonge dans la cause de la mobilisation d'opposition.

1310 Avec de petits moyens et à la hauteur de mes connaissances, je débute une recherche de moi-même. Je parle avec beaucoup de gens, beaucoup écoutent, beaucoup s'informent. Je parle avec le maire, à titre de citoyenne, aucune écoute. Rien du tout. Tout va bien dans le meilleur des mondes pour lui, pour la Chambre de commerce. Il s'agit là d'un projet qui va révolutionner Saint-Michel-des-Saints avec, en prime, le respect de l'environnement.

1315 Plus j'avance et plus je constate que les moyens financiers incommensurables, une campagne féroce des plus aiguisée du promoteur, gagnent une large frange des citoyens. Est-ce qu'on peut être contre la vertu? En tant que citoyenne, je me dis : est-ce que je peux être contre la vertu? Comment ne pas croire à la ruée vers l'or quand je me fais dire haut et fort qu'il s'agit d'un projet qui va redynamiser l'économie, qui sera exécuté dans le respect de l'environnement, qu'il s'agit d'un projet vert, un projet qui tend au respect de la transition énergétique. On se croirait, finalement, dans un épisode de la série *Alice au pays des merveilles*, avec pour thème : Premier projet minier vert au Québec, l'innovation commence à Saint-Michel-des-Saints.

1320 Plus je m'informe, et plus je suis décontenancée. Et pourtant, dans les faits, nous avançons vers un éventuel désastre de l'environnement, doucement, mais sûrement. Les belles forêts se verront amputées, déforestation d'une importante partie du territoire contigu à la municipalité, des espèces animales qui seront menacées, la qualité de l'air va se dégrader, le paysage sera démantelé à perpétuité par des montagnes de déchets miniers. L'eau de surface et souterraine, ressource naturelle précieuse, se retrouvera polluée, contaminée pour 100 ans et plus. La santé

1330 et la qualité de vie de beaucoup de citoyens se verra en péril, moi, la première : bruit, poussière, dynamitage, trafic, et cetera. Bref, l'envers de la médaille d'un projet vert.

1335 La réalité n'a pas de vertu miraculeuse, elle comporte ses limites. Ce n'est pas le bombardement de vidéos en dimension 3D d'un plan de restauration du site qui pourrait me faire croire à une démarche de mise en valeur du patrimoine culturel. Développer le tourisme minier, une niche selon beaucoup de personnes, beaucoup de littérature que j'ai consultée.

1340 Des 16 principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable*, trois d'entre eux m'interpellent particulièrement. Le premier :

« Protection du patrimoine culturel ». Je l'ai dit tantôt, mais, bon, je le reprends pour moi-même :

1345 « Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. »

1350 En quoi le projet actuel répond à ce principe? Je me pose encore la question.

1355 « Préservation de la biodiversité ; la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. »

Sommes-nous réellement face à un projet qui répond à ce principe? J'en doute.

1360 « Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité. »

1365 Sommes-nous vraiment devant... respectons-nous ce principe-là? Quand on évoque nos peurs, nos craintes, on tente de nous rassurer. Le projet va se concrétiser dans les règles de l'art, on va les surveiller, et cetera. J'ai un exemple d'interrogation qui persiste et qui m'interpelle et auquel je n'obtiens jamais de réponse. Je la pose ici : comment pourrait-on stopper, lors de la fonte des neiges, le ruissellement de l'eau sur la montagne de déchets miniers toxiques qui, inexorablement, se dirigera vers le lac Taureau en passant par les ruisseaux et rivières?

Je n'ai pas de réponse. Je n'en obtiens pas.

1370 Malgré le plan de pratique en matière de développement durable inclus dans son modèle
d'affaires, le promoteur, lors de l'exercice du BAPE, a démontré à plusieurs égards un manque de
transparence dans ses réponses, à des questions simples : qui, quoi, quand, comment? De
multiples failles dans ce projet persistent. La validité du projet ne semble pas être démontrée,
selon des analyses d'experts indépendants. Bref, nous sommes loin d'un projet véritablement
1375 durable.

De plus, à l'essentiel de nos inquiétudes soulevées dans le cadre de l'exercice du BAPE,
nous n'avons malheureusement pas obtenu de réponses rassurantes. Ça m'inquiète, ça me rend
anxieuse, ça me fait de l'angoisse.

1380 Ma grande inquiétude : que le promoteur présente des modélisations d'impacts et des
mesures d'atténuation qui, sur le fond, ne tiennent pas la route, mais qui, finalement, permettront
probablement d'obtenir son certificat d'autorisation dans le cadre des lois actuelles.

1385 À cet effet, pour ma part, la *Loi sur les mines* se doit d'être beaucoup plus contraignante.
L'analyse d'un projet devrait répondre minimalement à trois critères incontournables, soit : être
acceptable d'un point de vue environnemental; être acceptable d'un point de vue sociétal; être
économiquement viable, en harmonie avec d'autres économies stables et croissantes d'une
région comme celle de Saint-Michel-des-Saints.

1390 Mes souhaits :

La reconnaissance de la Haute-Matawinie comme un milieu sensible, incompatible avec
l'industrie minière du graphite;

1395 La préservation du patrimoine actuel sain en guise de legs aux générations futures;

La continuité du développement d'une économie régionale saine et diversifiée en Haute-
Matawinie, qui préservera jalousement l'intégrité de ses atouts les plus précieux : nature sauvage,
1400 qualité des eaux et de l'air, beauté et tranquillité des lieux, pour créer un développement
véritablement durable;

Tenir compte, dans le cadre d'une décision ultime, des drapeaux rouges soulevés à
plusieurs reprises quant aux risques que représente le projet minier d'un point de vue
1405 économique, environnemental et social.

Voilà. Ça me permettrait de dormir mieux.

LA PRÉSIDENTE :

1410

De l'avoir dit?

Mme MAY DAGHER :

1415

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

1420

De l'avoir dit?

Mme MAY DAGHER :

De l'avoir dit puis en espérant que peut-être...

1425

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais merci beaucoup pour votre témoignage.

Mme MAY DAGHER :

1430

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

1435

Alors, moi, j'avais deux questions. La première, c'est sur la notion de protection culturelle que vous avancez. Est-ce qu'il y a eu une démarche plus collective sur la notion de culture ou c'est plus un enjeu que vous apportez à la commission, plus personnel? Dans le sens, est-ce que vous êtes plusieurs à croire que, culturellement, la protection de la nature est associée à la culture de Saint-Michel-des-Saints?

1440

Mme MAY DAGHER :

1445

Oui. Oui, je ne suis pas la seule, il y en a beaucoup qui pensent comme moi. Tout à fait. Donc, ce n'est pas uniquement personnel, dans ce coin. Et si je comprends bien, c'est s'il y en a plusieurs qui pensent comme moi?

LA PRÉSIDENTE :

1450 Bien, parce que parfois, il y a des communautés qui font des démarches un peu plus orchestrées, bien, je dirais organisées pour solidifier la notion de protection culturelle, donc je voulais savoir s'il y en avait une en cours ou bien elle est vraiment...

Mme MAY DAGHER :

1455 Nous pensons.

LA PRÉSIDENTE :

1460 C'est bon.

Mme MAY DAGHER :

Nous pensons.

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

1470 Puis la deuxième question c'est que, bon, vous semblez croire que le gouvernement donnerait un permis – donc, j'ai compris que vous avez des enjeux liés aux lois, mais vous semblez croire qu'il donnerait un permis sans des réponses précises et claires quant aux engagements de l'initiateur.

1475 Alors, je voulais juste savoir si vous aviez confiance au processus du ministère, bien du processus environnemental. Parce que c'est la notion de confiance qu'on entend derrière. Donc, est-ce que c'est la loi? Confiance, donc ne pas croire aux lois actuelles ou ne pas croire à la diligence des fonctionnaires dans les lois actuelles?

Mme MAY DAGHER :

1480 Bien, écoutez, j'aimerais beaucoup être rassurée que le projet ne passera pas à travers les failles et qu'on soit, qu'il soit étudié, mais de façon très rigoureuse. Écoutez, il y a plusieurs endroits où, malheureusement, on a dit oui, on va voir à la protection, oui on va voir à ce que ce soit respecté puis, écoutez, il y a eu des dépassements, il y a eu... juste à Malartic, regardez, il y a eu beaucoup de dépassements, il y a eu beaucoup de, comment je dirais ça – je cherche mon mot, là...

1485

UNE VOIX DANS LA SALLE :

Des avis de non-conformité.

1490 **Mme MAY DAGHER :**

Des avis de non-conformité. Merci. Merci, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1495

C'est bon. Mais ce que vous voulez dire, c'est plus que quand il y a eu des promesses faites dans l'étude d'impact, ça a été plusieurs fois non respecté par après.

Mme MAY DAGHER :

1500

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1505

Mais sauf que le gouvernement... bon. C'était juste pour savoir si c'était le lien...

Mme MAY DAGHER :

1510

Mais il y avait ça, mais il y a aussi que dès le départ, le gouvernement en tant que tel devrait considérer qu'il y a des milieux extrêmement sensibles qui ne peuvent pas être compatibles avec l'industrie minière. Comme ici, par exemple, c'est clairement le cas. Donc, oui, j'aimerais que le gouvernement fasse en sorte de considérer... de considérer la Haute-Matawinie comme une région incompatible avec ce genre de projet. Et, par conséquent, qu'il n'abonde pas dans...

1515

LA PRÉSIDENTE :

Un encadrement un peu différent, donc.

1520 **Mme MAY DAGHER :**

1525

Plus que différent; que ce soit extrêmement rigoureux. Que s'il n'a pas des preuves que oui, ça va être fait dans les règles de l'art et qu'il n'y aura pas, exemple, un déversement qui va polluer... qu'est-ce qui peut, qu'est-ce qui pourrait conforter le gouvernement, qu'est-ce qui pourrait assurer le gouvernement qu'il n'y aura pas un déversement et que l'eau ne sera pas

polluée? Qu'est-ce que la minière pourrait présenter comme projection qui fasse en sorte de présenter un projet où il n'y aura aucunement un risque de contamination d'eau? Je ne pense pas qu'ils puissent le présenter. Je ne pense pas que ça existe.

1530 Alors, je ne comprends pas comment le gouvernement pourrait donner une autorisation, ne serait-ce qu'en fonction de la pollution de l'eau qui sera là à perpétuité et les déchets vont être là à perpétuité. L'eau va être contaminée pour des siècles, comment, à partir de ce principe clé, le gouvernement ou le ministère de l'Environnement, plutôt, pourrait accorder un quelconque permis à la minière? Aussi simple que ça.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous entends. Monsieur Locat, vous avez des questions?

1540 **Mme MAY DAGHER :**

Ça, ça m'inquiète.

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, j'ai compris l'inquiétude. C'est sûr que dans la première partie, il y avait des gens du Ministère qui étaient là.

1550 **Mme MAY DAGHER :**

Oui.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends qu'ils n'ont pas réussi à vous rassurer avec certaines de leurs questions.

1560 **Mme MAY DAGHER :**

Absolument pas.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça que je comprends. Voilà.

1565 **Mme MAY DAGHER :**

Absolument.

1570 **LE COMMISSAIRE :**

Pour revenir un peu sur votre analyse, un peu, du risque, finalement, alors donc, si je comprends bien un peu votre opinion, ce serait de dire : oui, on peut dire qu'il y a des risques, parce que le risque zéro peut-être qu'il est à peu près, est assez difficile dans certaines situations, à part l'évitement, et donc, et vous, après, bien, c'est quoi le risque et est-ce qu'il est acceptable? Moi, c'est l'acceptabilité, finalement, des conséquences que vous voulez être sûre que les gens vérifient comme il faut, est-ce que c'est dans ce sens-là?

1575 **Mme MAY DAGHER :**

1580 Bien, en fait, pour moi, il n'y a pas d'acceptabilité. C'est un projet qui est complètement incompatible avec la région. Il ne peut pas, donc moi ce que j'envoie comme message...

LE COMMISSAIRE :

1585 Mais je prenais comme exemple, quand vous parlez de la contamination de l'eau, par exemple.

Mme MAY DAGHER :

1590 Oui.

LE COMMISSAIRE :

Je m'en tenais à ça, je ne parle pas de l'ensemble, là.

1595 **Mme MAY DAGHER :**

Oui.

1600 **LE COMMISSAIRE :**

Mais je parlais, dans le genre d'analyses que vous voulez voir, qui vont vous conforter à savoir si, finalement, c'est fait... quel genre de rigueur que vous souhaitez dans l'analyse, finalement.

1605 **Mme MAY DAGHER :**

Bien, écoutez, déjà, ne serait-ce que pour la... le promoteur parle de la codisposition. La codisposition, actuellement, celle dont il parle n'existe pas. Donc, à partir de ce principe-là, on va faire quoi? On va vers quoi pour s'assurer que l'eau ne sera pas contaminée? Quels sont les autres moyens mis de l'avant pour nous conforter que l'eau ne sera pas contaminée?

1610 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, merci.

1615 **Mme MAY DAGHER :**

Je ne sais pas si ça répond à...

1620 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que oui. Bien, je vous invite à continuer à suivre les travaux. Il y a quand même beaucoup de questions qui seront lancées aux personnes-ressources et à l'initiateur. Il y a même des réponses qui sont déjà rentrées, donc peut-être qu'au final, vous allez voir certaines de vos préoccupations répondues et, sinon, évidemment, dans le rapport du BAPE lorsque la commission s'exprimera.

1630 **Mme MAY DAGHER :**

Mais jusqu'à maintenant, on n'a pas eu, quand même, une réponse claire sur ce point précis.

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est un problème...

1640 **Mme MAY DAGHER :**

Sur la méthodologie de la codisposition, il n'y a absolument rien.

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, il y a une complexité, il y a plusieurs angles qui sont sous analyse en ce moment, donc il faut quand même laisser un peu de temps à la commission de travailler.

1650 **Mme MAY DAGHER :**

D'accord. Donc, j'invite le ministère de l'Environnement à vraiment être très, très pointu sur ce point et à serrer la vis excessivement.

1655 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre contribution.

1660 **Mme MAY DAGHER :**

Merci!

1665

M. PAUL COMEAU

LA PRÉSIDENTE :

1670 J'invite maintenant monsieur Paul Comeau. On est passé en mode « tamiser les lumières ». Je vais répéter, mon commissaire me rappelle que lorsqu'on ne regarde pas ici, c'est parce qu'on a un écran en face de nous. Donc, on reste et on demeure à l'écoute à 100 % pour vous.

1675 **M. PAUL COMEAU :**

Alors, bonsoir, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Bonsoir.

M. PAUL COMEAU :

1685 Bonsoir, Monsieur le Commissaire. J'aurai oui, j'ai des diapos à montrer. D'ailleurs, c'est une photographie de la mine de Nouveau Monde Graphite, photographie aérienne. L'espace aérien étant libre d'accès, on peut prendre des photos à volonté là-bas.

1690 Alors, voilà, je me présente, Paul Comeau, citoyen de Saint-Michel-des-Saints depuis plus d'une décennie, maintenant. Amant de la nature, j'apprécie particulièrement faire du canoë sur le lac, me balader en forêt à pied, en ski, en raquettes, mais surtout à vélo. Et, d'ailleurs, ça fait partie de mon terrain de jeu, si vous voulez, le coin de la mine, tout près du lac aux Pierres, c'est un endroit où je vais fréquemment à vélo.

1695 Notre chalet se situe à quatre kilomètres, à vol d'oiseau, de la mine et j'arrive à la mine, c'est un petit effort quand même, parce que ça monte, ça descend, ça me prend peut-être un 45 minutes avec les montées, peut-être un peu moins, dépendamment des conditions de terrain, de ma forme et tout ça. J'ai toilé une espèce de toile d'araignée ici vers Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints, vers Saint-Guillaume, j'ai beaucoup parcouru le bois avec ma bicyclette.

1700 Le territoire est vaste, calme, bondé de lacs, de montagnes. Mes rencontres avec la faune se sont toujours bien déroulées. Les chevreuils, les ours, les perdrix : je suis chez vous et je ne fais que passer; je ne souhaite pas surtout troubler votre tranquillité.

1705 Ça, c'est une autre photographie de la mine avec un peu moins... c'est des photos un peu moins, je dirais, belles et commerciales, parce que ce n'est pas quelque chose de très beau, une mine en soi. Alors, c'est un peu différent de ce qu'on voit sur les vidéos qu'on a vues jusqu'à présent de la minière.

1710 Cet endroit-là se situe à peu près à 1 000 mètres, à vol d'oiseau, de la minière. C'est tout près du lac aux Pierres, en fait, c'est un marécage. J'y étais, c'est en mai 2018. Ma première randonnée de printemps, tout de suite après la fonte des neiges et c'est très beau.

1715 Alors, ce que j'aimerais présenter aujourd'hui, c'est un test qu'on a fait. On voulait, depuis le temps qu'on en parle, tout le monde a parlé des balles qui partent du ruisseau à l'Eau Morte pour se rendre jusqu'à la... elles parcourent la rivière Matawin et se rendent jusqu'au réservoir Taureau. Et j'ai apporté avec moi un des échantillons qu'on a mis...

LA PRÉSIDENTE :

1720 Qui a fait le parcours.

M. PAUL COMEAU :

Qui a fait le parcours. Cette balle-là a fait le parcours au complet, d'ailleurs. Oui.

1725

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est un exhibit?

1730

M. PAUL COMEAU :

Oui, tout à fait, et je pourrais même le laisser, mais je sais qu'on n'a pas le droit de...

LA PRÉSIDENTE :

1735

Oui, bien, je n'ai ma voûte à exhibits ici avec moi.

M. PAUL COMEAU :

1740

Oui, c'est ça, puis on n'a pas le droit aux pots-de-vin, aux cadeaux, bref.

LA PRÉSIDENTE :

On a déjà reçu un poisson contaminé dans une commission.

1745

M. PAUL COMEAU :

Ah oui? Ayoye, c'est bon, ça. Je n'aurais pas pensé à ça.

1750

LA PRÉSIDENTE :

Comme exhibit.

M. PAUL COMEAU :

1755

Alors, dans les critères qu'on a considérés pour mener à bien notre projet, on voulait que ça ait un impact minimal, sinon nul, sur toutes les formes de vie avoisinant les cours d'eau faisant l'objet de notre projet. Ça devait aussi refléter et être fait dans des conditions d'écoulement normal. Une situation où l'écoulement de l'eau n'est pas en dehors des normes habituelles.

1760

1765 L'utilisation du maïs éclaté, même de provenance biologique, a été rejetée d'office par nos conseillers spécialistes des oiseaux disant que ceux-ci, oui, ils peuvent manger le maïs, mais pour eux, ce n'est pas une bonne alimentation parce qu'ils pensent qu'ils sont rassasiés, puis au fond, c'est assez peu calorique puis ils peuvent mourir de faim, pensant qu'ils sont rassasiés, finalement. Ce n'est pas assez calorique, ça n'a pas marché. Bref, ça n'a pas passé le test.

1770 Et on a pensé à différentes méthodes et finalement on est arrivés avec la solution des fameuses balles de plastique. Alors, un impact minimum, et en plus, ces balles-là servent à une cause sociale quelque part. Ça vient de Canadian Tire, je pense. Alors, on a pris les fameuses balles.

1775 Alors, au niveau de la préparation de notre projet, c'est qu'on a fait, on a passé une première journée – après ça, ça va être la vidéo, un petit peu plus tard – une première journée à évaluer le terrain, sous la pluie, trouver où on pouvait débarquer le canot. Évidemment, il y a des terrains privés tout au long de la rivière Matawin, donc on ne peut pas aller partout comme ça. On ne voulait pas demander des autorisations, déranger des gens.

1780 Bon, alors trouver les coins où on pouvait déposer le canot, zone de décollage pour le drone, zone de prise de vue, et cetera. Et puis après cette fameuse préparation-là, on a mis à exécution notre plan, le lendemain. Donc, tôt le matin, on se rend face au domaine Plouffe, où il y a un pont, on décharge le canot et à trois – on est trois personnes à faire l'opération balles – on charge le canot, on part à trois, on descend un peu, et là, on est tout près finalement, pas très loin de la ligne électrique. On dépasse le ruisseau à l'Eau Morte, qui se jette dans la rivière Matawin, on va un petit peu plus loin, il y a une plage, on dépose là, et là, ça va être de là que je pourrai prendre mes prises de vue.

1790 Nos deux canotiers remontent la rivière, déposent les balles puis là, ça commence. L'opération balles est officiellement commencée. Et puis, en passant, l'expérience n'a rien de scientifique, ce n'était pas le but de la chose. On voulait donner une idée de grandeur, combien de temps ça prendrait pour passer du point A au point B. Donc, ça n'a pas rien de scientifique, c'est bien certain, c'est une idée mise au point.

1795 Plusieurs rencontres, séances de portage pour éviter des rapides pas très loin du domaine Lagrange, on remonte dans le canot. Problème de couverture cellulaire, mais on arrive à se communiquer, on a des cartes, on a à peu près le temps que prennent les balles pour faire une certaine distance, on peut évaluer déjà.

Nouvelle rencontre, finalement, à l'autre pont qui n'est pas très loin du village, le pont des Cyprès, je pense, ou chemin des Cyprès. De là, nouvelles rapides, nos deux canotiers qui

1800 pagayent pas mal, mais qui traversent. Après ça, on se revoit à l'entrée du village pour finalement arriver à la finale au réservoir Taureau.

Alors, ce que j'aimerais présenter aujourd'hui, depuis le temps que tout le monde en parle, c'est la fameuse vidéo, si vous permettez. Voilà.

1805

LA PRÉSIDENTE :

1810 Merci beaucoup. On avait peut-être une question sur la nature de la préoccupation du sept heures. Donc, est-ce que c'est les opérations régulières ou le scénario plus catastrophe? Dans le sens que s'il y a un scénario catastrophe, combien de temps va prendre l'eau contaminée à se rendre au lac ou on est plus dans une logique des opérations régulières parce qu'on pense que ça va contaminer l'eau? Donc, c'était juste peu savoir l'intention. Vous avez fait le vidéo parce que vous aviez une préoccupation?

1815 **M. PAUL COMEAU :**

1820 Bien, j'ai parlé avec Carl Trudeau, suite à la rencontre des actionnaires qui s'est déroulée ici, la première à laquelle on a assisté, parce qu'on est aussi actionnaires de Nouveau Monde Graphite, et puis Carl nous disait : « Moi, ce que je crains le plus, c'est l'arrivée massive d'eau, entre autres à la fonte des neiges. » Ça, ça a marqué mon imaginaire.

1825 Alors, oui, c'est une préoccupation. Alors, et sachant que les événements météorologiques sont de plus en plus extrêmes, ça va faire partie des enjeux et ce qu'on sait, c'est qu'il va y avoir des digues, il va y avoir des bassins et, oui, c'est dans le contexte où il pourrait y avoir une erreur humaine, une catastrophe environnementale ou un phénomène environnemental extrême, simplement à la fonte des neiges. Alors, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1830 Donc, c'est ça, le concept du pire scénario incluant beaucoup d'eau et la fonte des neiges.

M. PAUL COMEAU :

1835 Oui. Et notre analyse, on se dit, bien, évidemment, ça pourrait prendre moins de sept heures s'il y a un volume d'eau beaucoup plus grand, mais encore là, je ne pourrais pas donner de chiffres, le quantifier. Un volume d'eau moins grand, en principe pourrait prendre moins de temps pour se rendre au réservoir Taureau.

LA PRÉSIDENTE :

1840

Puis est-ce que vous vous êtes informé auprès des autorités pour, ce serait quoi le temps d'intervention pour savoir... dans le fond, c'est un peu ça, aussi, votre sept heures. C'est de savoir combien de temps avant qu'une intervention puisse être faite, un plan correctif pour ne pas que ça se rende au lac Taureau?

1845

M. PAUL COMEAU :

1850

Oui, et ce qu'on sait, pour des expériences qui se sont déroulées au Canada, s'il y a un déversement acide, sur tout son passage, tout va être ravagé, là. Il est déjà trop tard, en fait. La réalité, vous avez sept heures pour réagir, ou moins en fait. Non, on n'a pas fait cet exercice-là, mais à mon sens à moi, le temps de réponse c'est impossible, là. Au même titre que, on se pose la question, là, les enjeux, c'est on est en altitude, là, au niveau de la mine, puis le village est en aval. C'est carrément dans les bassins versants.

1855

Les défis techniques sont énormes. Moi, j'ai regardé les études, tout ça, puis tout ce que j'entends, là, c'est la quadrature du cercle. Une équation, un inconnu, ça va; deux équations, deux inconnus, ça va bien, là. Là, on est rendu à plein, plein d'inconnus; il n'y a pas assez d'équations, là. Ce qu'on essaie de résoudre ici, là, c'est la quadrature du cercle. Les enjeux pour Nouveau Monde Graphite sont énormes.

1860

Je vois qu'il y a du travail qui a été fait, on le voit, ça. Mais pour moi, ce n'est pas suffisant. Les preuves ne sont pas là qu'il n'y a pas de risque. Oui, on est prêts à vivre avec un certain risque, Monsieur Locat, vous en parlez souvent. Mais le risque, oui, il y a toujours un risque. Dès que tu fais quelque chose, il y a un risque. Mais là, le risque est trop grand. Beaucoup trop grand.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1870

LE COMMISSAIRE :

1875

Est-ce que vous avez fait une tentative pour estimer combien de temps que ça pourrait prendre à partir du site minier ou le point de rejet à l'effluent, comme vous avez vu sur les études d'impact, là, jusqu'à l'embouchure du ruisseau à l'Eau Morte? Parce que quand on parle de temps d'intervention, ça signifie qu'il y a probablement eu un événement au niveau du site minier, au niveau du rejet des eaux ou dans ce coin-là?

M. PAUL COMEAU :

1880 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1885 Et donc, en fait, l'intervention, le temps d'intervention, si on peut dire, devrait peut-être être possible à partir de ce moment-là, et donc je serais curieux de savoir si vous avez estimé le temps qu'il faut, d'après vous, pour aller de l'endroit où l'effluent de la mine va dans le ruisseau jusqu'à l'embouchure du ruisseau à l'Eau Morte?

M. PAUL COMEAU :

1890 Oui. On peut le qualifier en termes de distance, en fait, parce qu'il y a un dénivelé assez énorme au départ, après ça, c'est un petit peu moins grand. Moi, j'ai regardé au drone, là, et puis c'est tout près, en fait, là. C'est qu'il n'y a pas... il n'y a pas, à vol d'oiseau, là, ce n'est pas 1 000 mètres, je pense. C'est tout près. C'est très, très court. Et puis, mais combien de temps? Il faudrait que je refasse les calculs au niveau du temps alors que prenaient les balles pour faire un kilomètre, je ne l'ai pas sous la main. Et comme il y a beaucoup, beaucoup de méandres au niveau de la rivière Matawin – malheureusement, on aurait dû prendre un GPS pour avoir le tracé au complet, pour avoir la distance exacte, mais encore là, en canot, ils suivaient les balles, puis ce n'était pas un parcours qui était... parce qu'il fallait régler les problèmes d'embâcles et récupérer quelques balles qui se coinçaient. Suivre les balles, peut-être ajouter une heure là-dessus, Monsieur Locat, peut-être, ou moins. C'est difficile à dire, mais encore là, on est dans le moins de 12 heures, là. Je pense que ce serait honnête de dire moins de 12 heures.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Merci. On peut obtenir l'information d'une autre manière, je pense. Bien, merci beaucoup de votre intervention.

M. PAUL COMEAU :

1910 Merci.

1915

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS

LA PRÉSIDENTE :

1920

J'inviterais maintenant madame Catherine Thibault-Denis à venir à la table. Je ne voudrais pas priver quelqu'un d'une âme charitable, ce n'était pas un programme de Canadian Tire, je ne suis peut-être pas l'audience cible.

M. PAUL COMEAU:

1925

Je pense que je vais la donner au maire Gouin.

LA PRÉSIDENTE :

1930

Bonne idée. Bonsoir!

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

1935

Bonsoir! J'ai un PowerPoint qui va m'aider dans mon résumé. Donc, bonjour! Je m'appelle Catherine Thibault-Denis, je suis résidente du domaine Lagrange et je suis enceinte.

1940

On a acheté la maison du domaine Lagrange avec mes parents, mes frères, ma soeur il y a quelques années parce qu'on cherchait un lieu où on pourrait être tous les 10 avec les enfants qu'on voulait avoir aussi. Comme on est nombreux, on n'avait plus de lieu pour se retrouver et on souhaitait une maison qui puisse nous accueillir dans la nature et près d'un cours d'eau.

1945

On est tombé en amour avec la maison du domaine Lagrange et on y vient de nombreuses fois par année, au moins cinq jours par mois, minimum, et plus durant les congés. Il y a une première enfant qui est née avec des malformations cardiaques, pulmonaires et intestinales. Malgré tout, on est très heureux et on apprécie beaucoup notre maison avec la plage près de la rivière Matawin, la neige qui est blanche, les chevreuils, la beauté de Saint-Michel-des-Saints, la beauté du lieu où on vit, le silence, le calme, l'air pur.

1950

Il y a eu beaucoup de gens qui sont venus témoigner de ce qu'on pourrait perdre, bien sûr j'abonde dans ce sens-là. Par contre, je pense que tout ça est mis en péril pour un projet dont la viabilité financière n'a pas été démontrée ou, en tout cas, qui n'a pas réussi, moi, à me convaincre.

1955

En effet, on voit que le marché du graphite en ce moment, les réserves mondiales ont explosé, il y a une surabondance des ressources et le marché du graphite est contrôlé par la Chine.

1960

Dans le graphique qu'on a ici, on voit des réserves mondiales qui sont bonnes pour au moins 300 ans, et la petite ligne orange là, près du 2018, ce serait le 0,8 % des réserves mondiales qui serait la part de Nouveau Monde Graphite dans ce qu'ils estiment en ce moment.

1965

Il y a déjà des multinationales qui ont choisi de ne pas s'associer au projet de Nouveau Monde Graphite parce qu'ils trouvaient que c'était un investissement risqué et on a vu que le prix des actions avait baissé de 50 % dans les 20 derniers mois.

1970

Il y a, au niveau des déficiences économiques du projet de Nouveau Monde Graphite, selon moi, il y a le fait que le gouvernement du Québec, donc nos taxes à tous, c'est le deuxième actionnaire en importance du projet. Le projet est financé en grande partie par des institutions publiques et des ministères, comme on voit ici.

1975

Moi, je me demande, si ce projet-là est si rentable, s'il va faire fructifier tellement d'argent, pourquoi les investisseurs privés n'investissent pas davantage? Pourquoi aucun acheteur ne s'est engagé en ce moment pour une période de plus d'un an pour acheter le graphite en paillettes?

Dans les études d'un expert indépendant, Kuipers, un expert qui n'a pas de part dans la mine, on voit que Nouveau Monde Graphite a surestimé le prix de vente, de revente du graphite et sous-estimé les coûts de capitalisation et d'opération, en plus de nier les risques de catastrophes environnementales.

1980

En effet, dans l'étude de faisabilité de Nouveau Monde Graphite, le prix de vente mentionné dans l'étude était de 1 730 \$ US et ce prix-là n'est pas soutenu dans la documentation et il est incohérent, si on réfère aux variables de 1 124 \$ US à 1 532 \$ US utilisés dans les études précédentes.

1985

De plus, le taux de change qui était utilisé de, bon, on va dire 0,75 \$ canadiens pour un dollar US utilisé est peu prudent et gonfle sans doute les revenus anticipés, ce qui fait que ce projet-là comporte des risques financiers.

1990

Nouveau Monde a sous-estimé aussi les coûts de traitement des eaux contaminées parce qu'ils considèrent qu'il n'y a aucune contamination possible. Les coûts de garantie financière pour assurer la sécurisation du site minier après sa fermeture, les coûts pour les mesures de mitigation des poussières et du bruit, les compensations possibles pour les résidents limitrophes, donc trois

kilomètres autour de la mine, dont les résidents du domaine Lagrange, dont je suis. Les coûts d'opération d'une mine tout électrique.

1995 Si un investisseur particulier voulait se présenter à la banque pour avoir un prêt et avait surestimé toutes ses retombées financières et sous-estimé tous ses coûts, ce serait impossible que ce soit accepté.

2000 De plus, encore dans l'étude de Kuipers, on dit que de nombreux analystes, dont le *US Geological Survey* observe une part croissante du graphite synthétique dans les marchés mondiaux, de même que la diminution prévisible, voire l'élimination de l'utilisation du graphite naturel pour la fabrication des piles pour le transport électrique dans quelques années.

2005 En 2019, le gouvernement du Québec a aussi dit qu'il allait entamer une réflexion sur la façon de rendre les transports électriques vraiment verts. Donc, afin de pouvoir dire que les transports électriques sont verts, il faut d'abord réduire la demande à la source du transport; il faut recycler les batteries des véhicules qui sont déjà en circulation, nettoyer les nombreux sites miniers qui sont abandonnés, protéger les milieux sensibles et de villégiature, resserrer les règles environnementales et assurer le principe du pollueur payeur.

2010 De plus, une autre étude de Dominish, Florin et Teske nous montre que des politiques proactives et des investissements massifs dans les infrastructures de récupération, la réutilisation et le recyclage pourraient aider à combler de 30 à 50 % de la demande des minéraux utilisés dans le transport électrique.

2015 Donc, le graphite n'est pas absolument nécessaire pour faire des transports verts, pour avoir un... aller vers la transition écologique dont tout le monde parle. C'est en fait, pas tout à fait cohérent.

2020 De plus, en plus du coût de fonctionnement et de démarrage de la mine de Nouveau Monde Graphite, il y a ensuite les coûts de gestion des déchets et des résidus qui vont être dans la société pour beaucoup plus que 150 ans, donc pour toujours.

2025 En mars 2018, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a estimé que le coût des travaux liés au passif environnemental minier était 1,2 milliard de dollars et, là-dedans, il y avait 457 millions pour les sites miniers où le Ministère pourrait avoir à agir étant donné le statut financier précaire des responsables. En effet, il y a plusieurs entreprises qui affirment ne pas avoir la capacité de payer le nettoyage des sites une fois la mine fermée.

2030 Moi, je m'inquiète beaucoup, justement, une fois que le 25 ans, qu'est-ce qui va se passer une fois que la minière va avoir fait son argent, 25 ans, si ça a fonctionné, s'ils n'ont pas fait

2035 faillite, s'ils ont eu tous les investissements, qu'est-ce qui va se passer? En ce moment, l'industrie récréotouristique c'est l'industrie, avec la foresterie, principale de Saint-Michel-des-Saints. C'est, on l'a dit, ça fait plus de 300 millions de dollars de retombées et en Haute-Matawinie, on parle de 150 millions et 3 000 emplois. À Saint-Michel-des-Saints, on parle de 300 emplois et 15 millions de retombées.

2040 Les villégiateurs, c'est 50 % de la population. On fait partie de Saint-Michel-des-Saints au même titre que tous les autres résidents et moi, je suis convaincue que la villégiature et l'exploitation minière ne sont pas compatibles. La foresterie s'était déjà ajustée pour que le récréotourisme fonctionne. Je ne pense pas que c'est possible dans le cas d'une mine.

2045 J'ai peur aussi que les emplois promis par Nouveau Monde Graphite, ce soit un transfert d'emplois du récréotourisme vers la mine. S'il y a moins, le récréotourisme baisse, ce n'est pas 160 emplois de plus, puis dans 25 ans, tous ces emplois-là, où ils vont aller? Est-ce qu'on va avoir encore un village fantôme?

2050 Le domaine Lagrange, je l'ai dit, c'est extrêmement silencieux. Vous l'avez peut-être vu dans les deux documents que j'ai attachés à mon mémoire. On entend toujours les oiseaux, l'air est pur, la rivière est belle. C'est une photo de notre terrain. La plupart des résidences sont approvisionnées en eau par un puits artésien.

2055 Dans une étude d'un ingénieur minier, Marion, il dit que toute discontinuité dans la roche peut constituer un drain préférentiel pour les mouvements des eaux et des fluides. Ces mouvements-là et cette discontinuité-là n'ont pas été pris en compte dans les modèles d'écoulement souterrain ni dans les modèles de stabilité mécanique du promoteur de Nouveau Monde Graphique.

2060 En plus, dans les questions, dans les séances de questions, on nous a dit qu'aucun test ne serait fait sur les eaux souterraines dans le domaine Lagrange ou, encore, dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

2065 Donc, c'est sûr que pour moi, c'est quelque chose de très anxiogène, de très stressant, de me demander : ah, mon Dieu, l'eau que je bois, l'eau dans laquelle on se baigne, est-ce qu'elle a été polluée? Est-ce que les drains préférentiels ont créé une faille qui n'aurait pas été vue parce que jamais testés? Je trouve ça très difficile de me fier à des promesses avant que la mine soit construite.

2070 Donc, moi, je ne crois pas que cette mine devrait avoir lieu à Saint-Michel-des-Saints. Pour qu'un minimum d'accessibilité sociale, selon moi, soit possible, il faudrait d'abord qu'au minimum, un fonds d'urgence soit placé en fiducie avant que la mine ne soit commencée à creuser.

Immédiatement, là, maintenant, en cas de catastrophe environnementale. Pas pour la restauration du site dans 25 ans, en cas de. Et si jamais il n'y a jamais eu de catastrophe dans 26 ans, bien, ils le remettront pour la gestion des résidus à potentiel acide.

2075

Que Nouveau Monde Graphite réduise ses heures d'activité de moitié ou qu'elle les arrête complètement durant les périodes de l'année où la villégiature est très forte, par exemple l'été, pour pouvoir cohabiter avec le récréotourisme.

2080

Que Nouveau Monde Graphite rachète les propriétés du domaine Lagrange à leur valeur estimée avant l'arrivée de la mine, et je parle du domaine Lagrange parce que c'est là où je vis, mais je dirais un rayon de trois kilomètres carrés autour du trou.

2085

Que des tests de qualité de l'eau souterraine et des aqueducs de la ville de Saint-Michel-des-Saints soient réalisés plusieurs fois par jour, comme ça se fait dans d'autres municipalités et que la population soit avisée en temps réel des résultats.

2090

Que des tests sur l'impact sonore, du dynamitage et du passage des camions soient réalisés dans le domaine Lagrange et qu'il y ait des dédommagements si cela trouble la quiétude des lieux.

Pour conclusion, je vais citer Marion dans son étude de 2020 sur le projet de Nouveau Monde Graphite :

2095

« L'incertitude du marché international du graphite à court et moyen termes, de même que l'évolution rapide de certaines technologies de piles sans graphite qui pourraient affecter la rentabilité du projet soulèvent des préoccupations financières liées aux risques environnementaux : que se passera-t-il si à cause de problèmes de marché du graphite, la mine est arrêtée en cours de production? »

2100

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre contribution. Moi, ce que j'avais retenu aussi de votre mémoire, c'était la notion de financement public. Donc, vous critiquez le positionnement du gouvernement dans son financement public. Donc, bon, le financement public peut servir au développement régional, on peut dire ça comme ça. Mais dans votre mémoire, ce que vous semblez dire, c'est que vous êtes contre ce financement public là?

2110

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, pour les mines en général ou cette mine-là ainsi que les autres secteurs?

2115

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Moi, oui, je pense que ce n'est pas la solution, les mines...

2120

LA PRÉSIDENTE :

Donc, dans ce sens-là, O.K. Bien, c'est juste préciser, dans le fond, la nature de votre positionnement. Puis vous souhaitez qu'ils investissent ailleurs, le financement public?

2125

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2130

Si ce n'est pas pour les entreprises?

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2135

Bien, entre autres dans le recyclage, dans la réutilisation, que la majorité des fonds, tu sais, de vraiment se poser la question collectivement pour que les transports électriques soient verts, pour qu'on aille vraiment dans le sens mondial de l'urgence climatique, est-ce que ce qu'on a besoin c'est des mines ou ce n'est pas de prendre les ressources déjà existantes, tu sais, peut-être qu'il faut des mines absolument, peut-être.

2140

Mais est-ce que la réflexion a été faite vraiment de savoir, est-ce qu'on fait tout ce qu'on peut actuellement pour recycler, réutiliser ce qu'on a? Je pense que la société québécoise ne le fait pas encore assez, et moi, je m'inquiète à savoir, comment ça se fait que les investisseurs privés n'investissent pas? Pourquoi? Est-ce que le gouvernement va être encore, va financer des projets qui vont en faillite tout le temps ou des trucs qui fonctionnent plus ou moins?

2145

Est-ce qu'on achète encore un pipeline, tu sais? Moi, je trouve que c'est un investissement, c'est une erreur, c'est un mauvais investissement. Et je pense que si ce n'était pas un mauvais investissement, il y aurait plus d'investisseurs privés qui investiraient dans ce projet-là.

2150

LA PRÉSIDENTE :

Ou qu'ils n'ont pas fait la démonstration.

2155 **Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :**

Bien non.

LA PRÉSIDENTE :

2160 Aux citoyens que c'est un financement...

Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :

2165 Non. Non.

LA PRÉSIDENTE :

2170 Parfait. On avait la question aussi, est-ce que vous entendez des bruits miniers en ce moment, sur votre propriété?

Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :

2175 Quand j'étais là, moi, non.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

2180 **Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Puis moi, la dernière question que j'avais – bien, je ne peux pas passer à côté, je sais que ce n'est pas la nature de votre mémoire, mais donc, vous avez une situation particulière avec votre famille?

2190

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Oui.

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Je me demandais si vous avez fait, dans le fond, vous avez dialogué avec le CLSC, la Direction régionale ainsi que Nouveau Monde Graphite pour votre situation particulière, pour voir comment le projet interagissait avec la santé de votre famille?

2200

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Non, on ne l'a pas fait. C'est sûr, là, que pour un... vous parlez de l'enfant qui est...

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais je pense que je crois que ça a été dit qu'il y avait d'autres situations...

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2210

On est trois générations, là, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2215

Oui, c'est ça, mais c'était plus, dans le fond, quand on a une situation plus vulnérable, là, chacun d'entre nous, on peut se retrouver dans des situations vulnérables en fonction de... bien, en général, on a besoin d'un peu plus de soutien, donc là, je me demandais juste si vous aviez demandé ce soutien-là dans l'évaluation de votre cas spécifique au CLSC puis à la Direction régionale.

2220

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Non. Non, nous, on s'entraide beaucoup. Je dirais, les plus vulnérables, c'est... on s'en occupe. Par contre, c'est sûr que pour un père avec un enfant qui a des problèmes pulmonaires, il n'y a pas grand-chose qui va le rassurer avec une mine à deux kilomètres de chez lui.

2225

LA PRÉSIDENTE :

C'est plus gros que juste la situation...

2230

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Oui, c'est ça.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends, oui. Parfait. C'est tout, pour moi. Monsieur Locat?

2240 **LE COMMISSAIRE :**

Juste peut-être ajouter, comme pour d'autres, quelles sont vos impressions ou commentaires que vous avez sur un peu les relations que vous avez eues, soit entre le promoteur et la ville, concernant la sensibilisation à vos problèmes que vous avez énoncés?

2245 **Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

2250 Honnêtement, j'ai été plus frustrée de la part de la municipalité qui nie beaucoup, beaucoup la part que les villégiateurs peuvent avoir dans la société de Saint-Michel-des-Saints. J'ai trouvé qu'ils n'avaient pas beaucoup voulu chercher d'autres discours que ceux de la compagnie minière. Ils n'avaient souvent pas réponse à nos questions ou ne cherchaient pas les réponses.

2255 Du côté de la minière, bien, je pense qu'ils font... bien moi, je me demande honnêtement s'ils croient ce qu'ils disent. Parce que ça a l'air beau, là. Moi, je ne les crois pas, mais, tu sais, pour vrai, je le vois qu'ils tentent de faire des pas... pour vrai, si je pouvais croire ce qu'ils disent, tu sais, si j'arrivais à le voir avec leurs yeux? On lit, j'ai lu le résumé, pas l'étude de 5 000 pages, mais je me disais : wow, il va y avoir des licornes dans le domaine Lagrange. Tu sais, c'était beau, là.

2260 Je veux bien croire, là, qu'ils veulent, qu'ils le croient... je ne le vois pas comme eux. Mais je sais, je sentais qu'il y avait un désir de discussion plus grand de la part de la minière que de la part de la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

2265 Merci pour votre contribution.

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2270 Merci. Je ne sais pas comment m'enlever de...

LA PRÉSIDENTE :

« Escape », d'habitude ça se passe pas mal là.

2275 **Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

Merci.

2280

M. GILLES CARTIER

LA PRÉSIDENTE :

2285 Merci beaucoup. Donc, j'inviterais, je crois que c'est notre dernier intervenant de la soirée, à moins qu'il y ait eu des gens qui se sont inscrits au registre. Madame St-Gelais, est-ce qu'on a des droits de rectification? Non plus? Alors, j'inviterais monsieur Gilles Cartier, et ensuite, je vais faire un discours de fermeture, alors ne partez pas tout de suite. Bonsoir!

2290 **M. GILLES CARTIER :**

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Mon nom est Gilles Cartier, je suis résident de Saint-Michel-des-Saints, résident villégiateur depuis plusieurs années. Ma famille côtoie la région de Saint-Michel-des-Saints depuis les années 50.

2295

Je suis également président de l'Association pour la protection du Lac Taureau. Je suis présent ici aujourd'hui au nom de l'Association pour la protection du Lac Taureau, l'APLT, et au nom de ses membres. Notre position relativement au projet qui nous concerne est sans équivoque, sans appel et surtout sans retour.

2300

Nous sommes contre le projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints. Pour l'APLT et ses membres, sa mise sur pied serait, dans le meilleur des scénarios, assurément éphémère, littéralement dangereuse et, surtout, ne représenterait, en aucun cas, un projet de société durable, mobilisateur et créateur de richesse pour la municipalité et pour la région du Parc régional du Lac Taureau.

2305

En ce qui concerne notre Association. Alors, c'est en 1981 qu'a été fondée l'APLT afin de protéger une richesse incomparable, soit l'un des plus grands plans d'eau de la région de Montréal et du Québec, le réservoir Taureau. Avec les années, il est d'ailleurs devenu un

2310 incontournable pour bon nombre de Québécois, de Canadiens et aussi des touristes étrangers, et ce, douze mois par année.

2315 Il y a maintenant près de 40 ans, les riverains et les villégiateurs, voyant les nombreuses possibilités de développement récréotouristique d'un endroit comme le lac Taureau, ont souhaité former un regroupement organisé. Dès lors, le rôle de l'Association était clair : maintenir une veille constante par et pour ses membres pour s'assurer que l'essor touristique et récréatif se fasse en harmonie avec ce qu'ils apprécient le plus du lac Taureau : son immensité, sa richesse naturelle, sa quiétude, la pureté de son eau, la beauté de ses paysages et son potentiel récréatif.

2320 Le réservoir Taureau, situé à Saint-Michel-des-Saints à deux heures de Montréal, le lac Taureau incarne tout ce que l'on peut rêver d'un site enchanteur et enivrant de beauté. Un grand plan d'eau de près de 95 kilomètres carrés, une cinquantaine d'îles et 38 kilomètres de plage. Il est ainsi devenu au Québec un des sites touristiques les plus convoités par les fervents de plein air et les amateurs de sports nautiques. Son grand potentiel ne manque pas d'attirer de nombreux investisseurs, tant promoteurs que spéculateurs, et nous voyons régulièrement se pointer les risques d'une multiplication anarchique de projets de développement de toutes sortes.

2330 Le Parc régional du Lac Taureau, un projet de concertation de la MRC et quatre ministères, est devenu, en 2003, le premier parc régional habité au Québec. Son administration était préalablement assurée par la MRC Matawinie qui a, par la suite, créé la Société de développement des parcs régionaux de Matawinie, dont la mission est de développer et de faire rayonner le parc régional.

2335 D'ailleurs, leur travail aura permis de faire du lac Taureau une offre récréotouristique de premier ordre, non seulement à l'échelle nationale, mais également sur le plan international. Il est considéré comme l'un des chefs-d'oeuvre touristiques de la région, en complément avec le parc national du Mont-Tremblant, du parc Mastigouche, le parc Rouge-Matawin, plusieurs ZECS et plusieurs pourvoies.

2340 C'est donc dire que depuis sa création, le Parc régional du Lac Taureau a su se mériter une réputation enviable, une renommée bien à lui. Avec le temps, il est également devenu un moteur économique majeur et sans cesse croissant pour la région, avec des revenus qui ont plus que doublé dans les dernières années. Son essor se poursuit pour atteindre près d'un demi-million l'année dernière. Son essor se poursuit de manière constante et il est reconnu comme étant le

2345 pôle récréotouristique le plus attrayant de la grande région de Montréal.

Pendant ces années de développement remarquable, jamais le parc régional n'a dû relever un défi aussi crucial que celui qui lui est présenté aujourd'hui par l'entremise de Nouveau Monde Graphite qui compte exploiter une mine de graphite à ciel ouvert située à 3,5 kilomètres sud-ouest

2350 de Saint-Michel-des-Saints, juste en amont de la rivière Matawin, dans le bassin versant du lac
Taureau. Les débuts d'exploitation de cette mine sont prévus dès le début 2021 pour une durée
de vie estimée environ de 26 ans.

2355 Ce projet représente plus de 107 millions de tonnes de déchets miniers générés pendant
les 26 années d'exploitation de la mine, une mine qui pourrait mesurer jusqu'à 2,6 kilomètres de
long, 330 mètres de large et 235 mètres de profond. Du stockage de résidus miniers contenant
des acides et des métaux lourds au centre d'un bassin versant. Il est donc clair qu'un tel projet
n'est pas compatible avec la mission de l'APLT. Le devoir de protection de l'Association est
2360 confronté à ce qui se présente comme une agression majeure à l'environnement et au bien-être
de la population.

J'avais, dans ma présentation, l'intention de parler des risques associés au projet minier
Matawinie en ce qui concerne la santé, en ce qui concerne aussi en matière d'écologie. J'ai
réalisé que plusieurs documents vous ont été laissés, très pointillés, là-dessus. J'aimerais plutôt
2365 prendre un petit peu de temps pour vous parler de ma visite que j'ai faite au Lac-des-Îles, à la
mine de graphite du Lac-des-Îles par la compagnie Imerys. J'ai compris qu'on a cité mon nom
plusieurs fois aujourd'hui, alors je faisais partie du comité d'adoration.

Alors, je vais vous donner ma version de cette visite-là. Alors, vous avez une vue ici d'une
2370 des fosses. Vous ne l'avez pas vue, j'ai ajouté ça en soirée. C'est la dernière fosse qui était en
exploitation au Lac-des-Îles. Alors, vous voyez que c'est une fosse qui est quand même, en
termes de longueur, ça n'a rien à voir avec 2,6 kilomètres qu'on annonce à Nouveau Monde
Graphite. Jetez un coup d'oeil à la poussière qui lève, que les camions soulèvent tout au long de
leur parcours. Et les vents dominants, un peu comme ici à Saint-Michel-des-Saints, les vents
2375 dominants allaient directement dans la municipalité du Lac-des-Îles.

Alors, on parle, au Lac-des-Îles, d'une mine qui produit 25 000 tonnes de graphite par
année. Ici, Nouveau Monde Graphite parle d'une mine de 100 000 tonnes par année avec une
concentration de graphite de 4 point quelque chose, alors que la mine du Lac-des-Îles a une
2380 concentration de 7 %. Alors, faites juste imaginer la quantité de matériaux supplémentaires qui
vont être extirpés des fosses.

Déjà terminé. Une petite photo pour terminer là-dessus. J'ai rencontré, en fait, les maires, le
maire et l'ex-maire de cette municipalité. On les a rencontrés à l'Hôtel de Ville. Évidemment, tout
2385 avait l'air très, très, très beau. Nous sommes allés dîner avant de visiter la mine puis lors du dîner,
je parlais avec l'ex-maire de Lac-des-Îles, qui me parlait que le Lac-des-Îles était un endroit
merveilleux pour la pêche et qu'il y avait des tournois de pêche extraordinaires depuis toujours au
Lac-des-Îles.

2390 Alors, je me suis informé parce que je suis un pêcheur, à quel moment est-ce qu'il y avait
les parties de pêche. Il m'a regardé un petit peu perplexe, il y a eu quelques secondes d'attente,
pour me dire : « Monsieur Cartier, il n'y a plus de poisson au Lac-des-Îles. » Il ne savait pas
pourquoi. On s'est entretenus parce qu'on est devenus un petit peu copains, je lui posais des
2395 petites questions, j'ai dit : « Est-ce qu'il y a eu des problèmes? – Ah, un beau-frère, un beau-frère
qui est à deux kilomètres d'ici, à un moment donné, ses vitres ont cassé. Mais tu comprends bien
que les gens de la mine ont réparé ça, ils l'ont dédommagé. »

2400 Alors, puis en sortant, on m'avait expliqué que le propriétaire du restaurant où nous avons
dîné était un ancien travailleur de la mine. Alors, je lui ai dit, comme j'étais le dernier à sortir et à
régler ma facture, j'ai dit : « Comme ça, vous êtes un ancien employé de la mine? » Il m'a
répondu qu'il ne mettrait plus jamais les pieds là. « Ça m'a rendu malade. » C'est ce qu'il m'a
mentionné.

2405 Puis au moment de quitter, parce qu'on était tous dans le même véhicule, on s'est rendus à
l'Hôtel de Ville, qui était à 1,5 kilomètre, 2 kilomètres, et j'étais accompagné du maire et puis j'ai
regardé ma voiture – le maire était stationné près de moi – j'ai passé mon doigt dans la vitre
arrière de mon véhicule pour lui montrer toute la poussière qui s'était accumulée à la municipalité.

2410 Un an plus tard, avec un confrère de Grenville-sur-la-Rouge, je me suis rendu dans le
secteur et nous avons rencontré les mêmes intervenants, pas tous les intervenants, mais des
mêmes intervenants qui étaient présents à notre première visite et on a compris que la minière
avait négocié des chemins d'accès au travers les résidents là-bas, mais que la minière s'était
engagée à nettoyer les maisons, par contre, l'extérieur des maisons.

2415 À l'Hôtel de Ville, on me dit qu'on entend, on entend les opérations de la mine en tout
temps, comme un acouphène. On entend les camions circuler et la tonalité du recul. Les camions
sont équipés d'avertisseurs de recul. À midi, une personne qui était là a dit : « À midi, c'est le
dynamitage. Les jambes me « shakent » à toutes les fois. »

2420 La première fosse contient des stériles, malgré l'opposition des citoyens. Les citoyens ne
voulaient pas ça, mais le ministère de l'Environnement leur a imposée. Il y a des puits, on nous a
dit qu'il y avait des puits sentinelles pour tester régulièrement l'écoulement des eaux, mais que les
résultats n'étaient pas disponibles à la municipalité. Et c'est quelqu'un de quand même très haut
2425 placé à la municipalité qui nous a dit ça.

L'administration en place se soucie vraiment pour l'après-mine, la restauration du site,
l'argent. Ils se demandent s'il a été effectivement mis en fiducie et qui va faire le suivi à court,
moyen et long termes. Parce que la mine a changé de mains plusieurs fois, comme la plupart des
mines changent de mains souvent. Ils se sentent impuissants et pas de contrôle.

2430 On m'a dit : « Le ministre ne devrait pas permettre l'exploitation d'une mine près des agglomérations. Les bénéfices d'une mine sont très temporaires et les impacts visuels permanents. » C'est essentiellement ce qu'on m'a mentionné lors de mes rencontres avec les gens du Lac-ces-Îles.

2435 Alors, j'aimerais terminer avec mon rapport, si vous le voulez bien.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez trois minutes.

2440

M. GILLES CARTIER :

Trois minutes? Je vous ai fait un petit spécial avec la mine.

2445

LA PRÉSIDENTE :

Et demie. Trois minutes et demie.

M. GILLES CARTIER :

2450

Le fait de mettre en place une mine de graphite en plein cœur d'une région récréotouristique aussi reconnue que celle du Parc régional du Lac Taureau laisserait une marque permanente mettant en péril l'immense potentiel de cette région.

2455

Les inconvénients d'une mine à ciel ouvert, comme les bruits, les poussières, les déversements possibles, l'altération du paysage et l'augmentation du transport lourd, pourraient ralentir et même anéantir le développement, la diversité et la richesse de l'expérience nature offerte pour les amateurs de plein air et tous les visiteurs, en toutes saisons.

2460

J'ai dressé une liste des activités été, hiver, qui se passent alentour du Parc régional du Lac Taureau. Cette liste démontre deux éléments clés au cœur des activités génératrices de revenus dans la région. D'emblée, la versatilité des lieux qui fait de cette région un endroit prisé en matière de tourisme et de villégiature. Puis, tout aussi indispensable, la qualité et la valeur de l'expérience nature vécue par les adeptes de plein air.

2465

En ce qui a trait au tourisme corporatif, la région de Lanaudière avec sa nature époustouflante, ses activités de plein air, son éventail de services sur mesure et son hospitalité qui mise sur le confort et l'authenticité est devenue, au fil des années, une destination primée pour les

2470

réunions d'affaires de type lac-à-l'épaule, les événements caritatifs et corporatifs, les congrès, les réunions, les activités et consolidation d'équipes.

2475

Je vais aller un petit peu plus rapidement là-dessus. En matière d'économies locale et régionale, il y a des économies qui ne sont pas compatibles. Connaissez-vous bien des gens qui aimeraient avoir un chalet près d'une mine? Qui investirait dans des projets de rénovation à grande échelle à proximité d'un projet de mine? Une perte de l'évaluation foncière pour les municipalités est donc à prévoir. L'économie locale et régionale serait très affectée par l'établissement des activités d'une mine implantée dans un territoire habité, comme celle du projet minier Matawinie.

2480

Toutefois, dans le processus d'étude du projet, il n'a pas été jugé essentiel de sonder une bonne proportion des résidents afin d'établir le niveau d'acceptabilité sociale du projet. Plus spécifiquement, le seul sondage qui a été réalisé quant à la mine de graphite à Saint-Michel ne tenait pas compte de l'opinion de plus de 50 % de la population. Aspect intéressant, dans une optique financière, les résidents laissés de côté représentent plus de la moitié des revenus fonciers de la municipalité.

2485

Il est aussi possible d'anticiper des pertes de revenus dues à l'effet domino d'une baisse des rétributions du secteur récréotouristique, lequel constitue un fort pourcentage des revenus de la ville.

2490

Sachant que selon les données de l'Association des professionnels de congrès du Québec, le tourisme d'affaires en région a représenté en 2018 : 100 millions de dépenses; plus de 2 000 congrès; 350 000 nuitées; qu'une activité en région dure en moyenne trois jours, génère 172 nuitées, engrange des dépenses globales aux alentours de 50 000 \$.

2495

Avec l'avènement d'une mine à ciel ouvert, nous risquons donc de porter une atteinte au cœur d'une économie de 300 millions de dollars pour la région et de 15 millions de dollars et 300 emplois pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

2500

En conclusion...

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon parce que vous êtes rendu à la demie, là. En fait, un peu plus que la demie.

2505 **M. GILLES CARTIER :**

2510 En raison des nombreux risques environnementaux reliés à l'implantation d'une mine de graphite à ciel ouvert aux portes de Saint-Michel-des-Saints, l'APLT s'oppose totalement à la réalisation de ce projet. Depuis 40 ans, l'Association poursuit la mission de protéger le potentiel récréotouristique immense du lac Taureau. La mine risquerait d'anéantir tous les gains réalisés par l'APLT pour le plus grand bénéfice de la population, des villégiateurs et des touristes. Mentionnons, entre autres, la création du Parc régional, l'assainissement des eaux, le contrôle du niveau de l'eau, et cetera.

2515 En cela, on peut affirmer qu'aujourd'hui, l'APLT poursuit le travail de ses prédécesseurs pionniers de Saint-Michel-des-Saints qui ont collaboré, à la création du réservoir Taureau dans une vision de développement durable. Une tâche titanesque! Comment pourrait-on mettre en péril ce riche héritage qui nous a été légué? Le transmettre maintenant aux générations futures dans toute sa beauté et son intégrité constitue le défi actuel.

2520 L'APLT recommande fortement d'arrêter de penser et d'agir comme si la source de cette beauté était intarissable et pouvait résister à tous les assauts qui menacent sa santé et sa biodiversité. Le potentiel récréotouristique du lac Taureau repose en grande partie sur la qualité de l'eau et la richesse foncière. Il constitue un pôle d'attraction régional, national et même international. Il offre une expérience nature exceptionnelle dont nous avons tous...

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

2530 En conclusion?

M. GILLES CARTIER :

2535 ... en tant que citoyens, l'obligation morale d'assurer la pérennité, pour le bénéfice des générations de demain.

Je cite, en terminant, monsieur Jacques Newashish artiste atikamekw qui dit : « Tout le mal que vous faites à la nature, vous le faites à vos enfants. »

2540 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Merci beaucoup pour votre mémoire et votre extra vidéo. J'aimerais premièrement savoir combien de membres vous avez et si vous avez eu un mécanisme de consultation de vos membres en vue de déposer le mémoire.

M. GILLES CARTIER :

2550 Oui, l'Association compte, tout dépend des années, entre 160-200 membres. Au niveau de la communication, vous avez certainement eu nos bulletins, bulletins 29, 30 et 31 qui parlaient spécifiquement, en tout cas en grande partie, de la mine. Mais c'est un bulletin, c'est le bulletin 31, 32, alors ça fait 32 bulletins, deux bulletins par année qu'on adresse aux membres. Il y a des communications aussi tout simplement...

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

2560 Mais moi, je voulais plus dire, est-ce que lorsque vous avez écrit le mémoire, ça a été fait en concertation avec d'autres membres? Est-ce que les membres l'ont vu avant? Est-ce que vous l'avez fait un peu ensemble avec certains membres?

M. GILLES CARTIER :

2565 Oui. Oui, oui, oui. Oui, oui, en fait il y a eu plusieurs réunions. Il n'y a pas eu de réunion à 150 personnes, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais un certain nombre?

2570 **M. GILLES CARTIER :**

Oui, je mettrais une quinzaine de personnes, les gens qui ont bien voulu participer, qui ont amené leur information et leur intérêt.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., parfait.

M. GILLES CARTIER :

2580

Alors, plusieurs personnes ont participé, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2585

Merci. Puis en fait, ce qu'on lisait un peu en filigrane dans votre mémoire, c'est que vous semblez croire qu'il va y avoir un effet de stigmatiser la ville, dans le fond, vous croyez que la mine va vraiment avoir un impact sur les revenus du récréotourisme jusqu'à aller assez loin. Donc, moi, la question que je me posais, c'est est-ce que vous croyez qu'il va y avoir des effets directs plus près de la mine et des effets plus indirects plus loin? Ou vous voyez vraiment l'effet stigma sur le village? Je voudrais avoir votre impression sur l'impact. Parce que vous parlez de l'impact récréotouristique, mais vous ne le spécifiez pas. Je voulais avoir une précision sur comment...

2590

M. GILLES CARTIER :

2595

Bien, en fait, moi, je suis président de l'Association depuis plusieurs années. On a eu plusieurs défis ici et ce que je remarque, c'est de créer une réputation c'est très long. Créer une bonne réputation, c'est long. Créer une mauvaise réputation, ce n'est pas long. Et on a vécu toutes sortes d'événements ici qui nous l'ont démontré.

2600

Alors, simplement, je vous dirais qu'on s'explique mal comment est-ce que, même on puisse être ici en 2020, parler d'une mine de graphite à ciel ouvert à quatre kilomètres, à quatre kilomètres d'une municipalité dans son bassin versant. Et personne n'est contre les mines. La question n'est pas là. Elle n'est pas au bon endroit. Et ça met en péril tout ce que les gens vivent ici au niveau récréotouristique, au niveau villégiature et au niveau des investissements qu'ils ont faits, année après année.

2605

Alors, c'est très difficile de penser, de juste imaginer un déversement comme il y a eu au Lac-des-Îles. On nous l'a avoué, mais sans trop de commentaires et sans trop d'informations. Mais faisons juste penser à un éventuel déversement ici. Il y a 170 résidences alentour de la mine. Il y a un potentiel de 400 résidences aussi. Il n'y a personne qui va aller là demain. Il n'y aura pas de taxes foncières. Il y a des gens qui vont quitter cet endroit-là. C'est un peu un génocide environnemental. Ça n'a pas de sens de déplacer du monde comme ça, puis de mettre en péril une municipalité et son parc régional.

2610

2615

Un parc régional, le lac Taureau, ça ne se crée pas. C'est un avantage que nous avons ici qui est extraordinaire et on ne peut pas.

LA PRÉSIDENTE :

2620

Parfait. Merci pour votre réponse. Monsieur Locat, avez-vous une question?

LE COMMISSAIRE :

2625

J'aurais une question, c'est concernant, justement, vous parlez du Parc régional du Lac Taureau, de temps en temps on parle du parc ou du réservoir Taureau et après on parle du lac, je pense que vous êtes la personne la mieux placée pour nous donner un peu un bref historique de la création du réservoir et du lac Taureau.

2630

M. GILLES CARTIER :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2635

Pouvez-vous faire un résumé un peu depuis sa formation dans les années 30, je pense, là?

M. GILLES CARTIER :

2640

Oui. En fait, le réservoir Taureau a été créé en 1931, dans la foulée de la nationalisation de l'électricité. Le barrage de Shawinigan, qui était la Shawinigan Light & Power, je crois, quelque chose du genre, pour être alimentée à l'année, a créé des réservoirs, le Taureau, le Kempt, le Gouin, et ainsi de suite. Alors, le Taureau est un réservoir annuel. On s'en sert une fois par année, à partir de décembre, et on le vide jusqu'à... maintenant, il est vide. On va le remplir à partir de maintenant et au mois de mai, il va être plein. C'est la création du lac Taureau.

2645

2650

Maintenant, le parc régional, lui, a été créé en 2003. Il faut savoir que le lac Taureau, il y a une partie municipalisée je dirais 35-40 % du territoire du lac Taureau, 238 kilomètres de tour, je dirais, je peux me tromper, mais 40 % est municipalisé le reste c'est les territoires de la MRC. Et, en 2003, la MRC et quatre ministères – l'Association a participé à ça aussi – le ministère de l'Environnement, Faune Forêts, Tourisme, Municipalité se sont concertés pour créer le premier parc régional habité. Parce que dans la Matawinie, il y a sept parcs régionaux. Le seul qui est habité en Matawinie, mais aussi au Québec, c'est le Parc régional du Lac Taureau. Alors, il y a comme une administration commune, municipalité/MRC.

2655

LE COMMISSAIRE :

Le marnage est de combien à peu près, là, la variation du niveau de l'eau dans le lac quand il est drainé, c'est quel niveau de variation?

2660

M. GILLES CARTIER :

Bien, on part de 357,8... 45 pieds à peu près, oui. Oui, c'est ça. Alors, ce qui reste en ce moment, ce sont les lacs naturels d'avant 1931 et la rivière Matawin.

2665

LE COMMISSAIRE :

Si j'ai bien compris un peu l'historique, c'est probablement un des rares réservoirs ou lacs qui a une partie municipalisée qui est sous l'eau.

2670

M. GILLES CARTIER :

Sous l'eau. Oui, O.K.

2675

LE COMMISSAIRE :

Qui est encore sous l'eau.

2680

M. GILLES CARTIER :

C'est bon. Alors, Saint-Ignace.

LE COMMISSAIRE :

2685

Saint-Ignace, c'est ça, oui.

M. GILLES CARTIER :

Saint-Ignace, oui. Alors, c'est des légendes. Il y a du vrai, mais il y a un petit peu de légende urbaine.

2690

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2695

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre contribution.

2700 **M. GILLES CARTIER :**

Ça me fait plaisir. Merci.

2705

RECTIFICATION

LA PRÉSIDENTE :

2710 Merci. On a finalement une demande de rectification de la part de Nouveau Monde Graphite. Je vais vous inviter à venir à la table. Bonsoir!

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2715 Oui, bonsoir. Donc, Frédéric Gauthier, Nouveau Monde Graphite. Donc, deux petits points très rapides, là. Donc, en fait, sinon les éléments qui ont été discutés ce soir, je pense qu'on les a répondus lors des séances il y a trois semaines ou via nos documents déposés ou études d'impact, mais il y a deux petits points peut-être à rajouter.

2720 Donc, au niveau de la distance entre l'effluent final et la rivière Matawin, c'est 14,5 kilomètres. Et la distance entre l'embouchure du ruisseau à l'Eau Morte et le réservoir Taureau, c'est environ cinq kilomètres. Donc, le ruisseau à l'Eau Morte, il a beaucoup de méandres, là.

2725 Et aussi, en fait, il a été mentionné qu'on ne ferait pas de tests d'eau souterraine au niveau du domaine de Lagrange, là. En fait, on a l'intention d'en faire. Donc, je veux juste le reconfirmer.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2730

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Donc, c'était les deux petits points.

2735

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

2740 Merci beaucoup. Alors, je voudrais remercier, là, on a passé une journée ensemble, ça continue demain à 13 h 30 pour laisser tout le monde dormir et se préparer pour la prochaine, mais par contre, je voudrais remercier ceux qui étaient là aujourd'hui, qui ne seront pas là demain. On sait que c'est exigeant, c'est beaucoup de travail pour tout le monde.

2745 Nous espérons que le dialogue, souvent quand le BAPE vient dans une région, ça enclenche aussi un dialogue sur certains enjeux que certaines personnes ont apporté ici, il va peut-être y avoir des réactions de certains membres de votre communauté. Alors, on vous souhaite de profiter de l'occasion pour vous parler maintenant que vous avez clarifié les positions de chacun et de chacune d'entre vous.

2750 Pour notre part, on a bien apprécié votre contribution. On a lu avec intérêt chacune de vos contributions.

2755 Je rappelle encore de remplir le questionnaire à l'arrière, sinon on vous revoit demain à 13 h 30 et il y aura une seule séance, nous pensons, il y aura même un peu d'espace pour ceux qui voudront faire des témoignages verbaux, mais en principe, on terminerai demain.

 Alors, on vous remercie et on vous souhaite une excellente nuit.

2760 **AJOURNEMENT**

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 FÉVRIER 2020 À 13 H 30

2765 _____

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique, le tout selon la loi.

2770

ET J'AI SIGNÉ :

2775



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.